

LA CITE

URBANISME ARCHITECTURE
ART PUBLIC

■ ET ■ SON
SUPPLEMENT
TEKNE
CONSACRE A
L'INFORMATION
ET LA TECHNIQUE
DU BATIMENT

■ 1926 ■

VOLUME VI AOUT-SEPT. NUM. 2

REVUE MENSUELLE BELGE
LA CITÉ

URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION
DES RÉGIONS DÉVASTÉES

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ BELGE DES URBANISTES
ET ARCHITECTES MODERNISTES (S. B. U. A. M.)

REDACTEURS :

MM. Fern. BODSON, architecte (Bruxelles); J. DE LIGNE, architecte (Bruxelles); J. EGGERICX, architecte (Bruxelles); Huib. HOSTE, architecte (Bruges); Raymond MOENAERT, architecte (Bruxelles); L. van der SWAELMEN, architecte-paysagiste (Bruxelles); J. M. van HARDEVELD (Amsterdam); M. Raph. VERWILGHEN, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles).
Secrétaire de la Rédaction.

COLLABORATEURS

ARCHITECTES :

Richard ACKE (Courtrai); H. P. BERLAGE (La Haye); H. J. BIRNSTINGL A. R. E. B. A. (Londres); Gaston BOGHEMANS (Menin); J. BORLEE (Jodoigne); Victor BOURGEOIS (Bruxelles); Ch. CONRARDY (Bruxelles); Julien de RIDDER (Bruxelles); Marcel GUILLEMINAULT (Paris); Léon GRAS (Anvers); J. E. HOEBEN (Bruxelles); V. HUSZAR (Hollande); LE CORBUSIER SAUGNIER (Paris); Edw. LEONARD (Anvers); J. J. P. OUD (Rotterdam, Hollande); Jozef PEETERS (Anvers); Gust. SCHLEICHER (Allemagne); F. SEROEN (Bruxelles); Raym. THIBAUT (Bruxelles); Carlos THIRION (Verviers); Henri VAN DE VELDE (La Haye, Hollande); Théo van DOESBURG (Paris); P. VORIN (Paris); E. A. VAN TONDEREN (Bruxelles).

CRITIQUES D'ART :

Maurice CASTEELS (Bruxelles); André de RIDDER (Anvers); Elie FAURE (Paris); FIERENS-GEVAERT (Bruxelles); Julien LEONARD (Paris); Paul LEON (Paris); Jacques MESNIL (Paris); Léon ROSENTHAL, Paris, etc.

TECHNICIENS :

Charles de GRONCKEL (Bruxelles); A. KNAPEN (Bruxelles); L. J. SERIN (Bruxelles), etc., etc.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « La Cité » de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, Saint-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro s'adresser exclusivement aux librairies. Dépôt principal : Librairie LAMERTIN, 58-62 Coudenberg, Bruxelles.

ABONNEMENT: Belgique, 25 francs; Etranger, 30 francs. Le numéro, 2 fr. 50. Les abonnements peuvent se prendre en versant leur montant au crédit du Compte chèques postaux n° 166.21 (Revue : « La Cité ».) Moyennant un supplément de 3 francs les numéros seront envoyés mensuellement sous enveloppe cartonnée.

T E K H N E

REVUE D'INFORMATION CONSACRÉE A
L'ARCHITECTURE, L'URBANISME, L'ART PUBLIC
ET A LA TECHNIQUE DU BATIMENT

1^{RE} ANNÉE (NOUVELLE SERIE) NUMERO 2

PUBLICITÉ HEURTANT LE PAYSAGE

On sait la formidable emprise que s'est donnée, à travers tous paysages — agrestes ou urbains — la Publicité américaine aux Etats-Unis. Voici pourtant que s'accuse une nouvelle faillite du « pittoresque » — car on finissait par trouver du « caractère » au vertigineux déploiement des lettres, d'enseignes, de réclames suspendues au travers des artères grouillantes, ou accrochées aux flancs du commercial building, partout où il est possible d'en mettre.

Mais le pittoresque est bien autre quand on le considère de loin et quand il faut y vivre quotidiennement. Aussi une réglementation stricte est en voie de dicter ses exigences aux techniciens de la publicité américaine. Cette réglementation se base sur deux principes essentiels : d'abord, du point de vue purement publicitaire, il est admis que la publicité « offensive », celle qui s'impose avec fracas, envers et contre tout, ne paie pas, et même est préjudiciable aux articles, marchandises ou firmes qu'elle prétend lancer. Ensuite, on reconnaît qu'il existe pour le public, tant pour la vue que pour l'ouïe et l'odorat, des manifestations qui troublent l'ordre, indésirables donc, qu'il y a lieu de prohiber, au moins de réglementer.

Un intéressant article de l'organe « City Planning » (juillet 1926) décrit l'évolution de cette réglementation et le but vers lequel elle s'oriente.

Presque simultanément, un article semblable, quoique de portée beaucoup plus res-

treinte, vient d'être arrêté par la Préfecture de la Seine, ayant en vue la protection des sites parisiens.

Voici le texte accompagnant l'arrêté préfectoral :

« La préfecture de la Seine rappelle qu'aux termes d'un arrêté du 21 juin 1926, l'interdiction d'affichage édictée autour de l'Arc de Triomphe de l'Etoile a été étendue à l'avenue des Champs-Élysées et à l'avenue du Bois de Boulogne en totalité ainsi qu'aux avenues rayonnantes, sur une distance de 300 mètres, et à toutes les installations visibles de l'Arc de Triomphe dans un rayon de 600 mètres.

Il a été accordé aux installations de publicité antérieures à ces nouvelles dispositions un délai important pour se mettre en règle. Mais toute installation nouvelle qui viendrait à être placées à l'avenir dans les limites ci-dessus indiquées, exposerait les intéressés à des poursuites judiciaires et administratives immédiates ».

Et voici, pour conclure, quelques lignes humoristiques empruntées à un article — disons « romantique » — de M. George-Michel, paru ce mois-ci à Paris (« Paysages abîmés ») :

« Et ne parlons pas des panneaux-réclame. Les plus beaux sites, les plus belles routes sont barrées par des panneaux vantant les mérites d'un quinquina qui devient aussitôt odieux, ou d'une huile d'auto dont on ne se

servira jamais, pour peu qu'on ait l'âme vindicative.

Ce qui ne veut pas dire que le nouvel aspect de la route, avec ses fosses d'essence, ses garages peints en rouge sur le fond de verdure, ses enseignes lumineuses même, soit à dédaigner. »

Au fait, puisqu'il s'agit bien de « Paysages abîmés », livrons aux plus sagaces méditations ces autres lignes du même auteur, devant qui, surtout, n'ont point à trouver grâce les architectes!

« Accusons pour une fois les véritables destructeurs de paysages : les architectes qui ont construit, en séries, des hôtels confortables, mais aussi peu faits pour le paysage d'alentour que les statues dont nous parlions dernièrement. Et comme un hôtel, c'est plus grand, le fait est plus grave.

Horreur des villas « mauresques » sur la côte normande, des épouvantables hôtels Renaissance, le long des promenades des villes de la Riviera. Joie franche des petits chalets basques en Biscaye et des maisons romaines et provençales à Beauvallon ou à la Garonnette.

Je me rappelle avoir visité une exposition d'architecture. Je fus frappé par un projet cocasse. Le palace projeté n'était composé que d'une centaine de pièces cubistes et qui semblaient avoir été entassées les unes sur les autres au petit bonheur. Pourtant l'intérieur était rigoureusement conventionnel et pratique, si l'apparence était d'un jouet d'enfant, et extrêmement chaotique.

Je demandai à l'architecte :

— C'est pour un paysage de montagne?

— Non.

— Une plage hollandaise?

— Pour tout ce qu'on voudra.

— Comment? Vous allez placer cette chose en parallépipèdes dans la tendre courbe d'une plage provençale, par exemple?

— Pourquoi pas. De même qu'ayant eu la commande d'un pont sur le Rhin, j'ai orné les balustres de sphinx, comme j'aurais ébau-

ché de vieux burgs romantiques aux quatre coins d'un viaduc destiné au Nil...

Je n'ai pu démêler si cet architecte était un cabotin ou un imbécile. J'ai, ce jour-là, compris le vieux cocher se disputant avec un de ses collègues, et qui, ayant épuisé toutes les injures de son répertoire, triompha de son ennemi de la rue en l'écrasant sous cette épithète :

— Architecte!... »

Et pour achever de bien rire, cette description de la banlieue parisienne « Paysage abîmé! ».

« Ah! l'art architectural est en rude progrès depuis les Arts Décoratifs! A 10 kilomètres à la ronde autour de Paris, la crise du logement nous vaut le retour à l'habitation primitive. A 25 kilomètres, là où l'on utilise le « matériau » sérieux, les « villas » qui sortent de terre devraient à tout jamais déshonorer la confrérie des architectes.

Je traversais hier un parc récemment loti: naturellement, les acquéreurs y ont fait raser tous les arbres. Et les maisons qui poussent nous les font bien regretter.

Décrire ces nouveautés? A quoi bon: vous les connaissez. Cela tient du grec et du roman, c'est écrasé et trapu, maigre et bossu, tricolore par le choix des pierres. Les fenêtres ressemblent à des arches de pont, le ciment se tord au balcon pour imiter le bois — qu'ils disent. C'est du style 1926, ça coûte au minimum soixante billets, et c'est à faire pleurer nos grands'mères.

Hier, je regardais, la dernière achevée. Imaginez une citrouille juchée sur une barre de savon, flanquée d'une tourelle en clarinette et ouverte sur un porche en forme de guérite.

De l'autre côté de la voie, l'architecte admirait son chef-d'œuvre.

— Malheureux, c'est vous qui avez commis cela?

— Mes clients ont voulu quelque chose d'original! »

POUR AUGMENTER LE CONFORT DES APPARTEMENTS AMÉRICAINS

Un article de l'ingénieur J.-B. Benga, paru dans la revue « Het Bouwbedrijf » (La Haye, mars 1926), et abondamment illustré.

Aspect extérieur des blocs d'appartements. Quelques photos nous présentent des immeubles d'importance variée, exécutés en béton armé — et « masqués » de lamentables prétentions architecturales, allant du décor de la villa italienne à de vagues souvenirs « chalet suisse », etc.

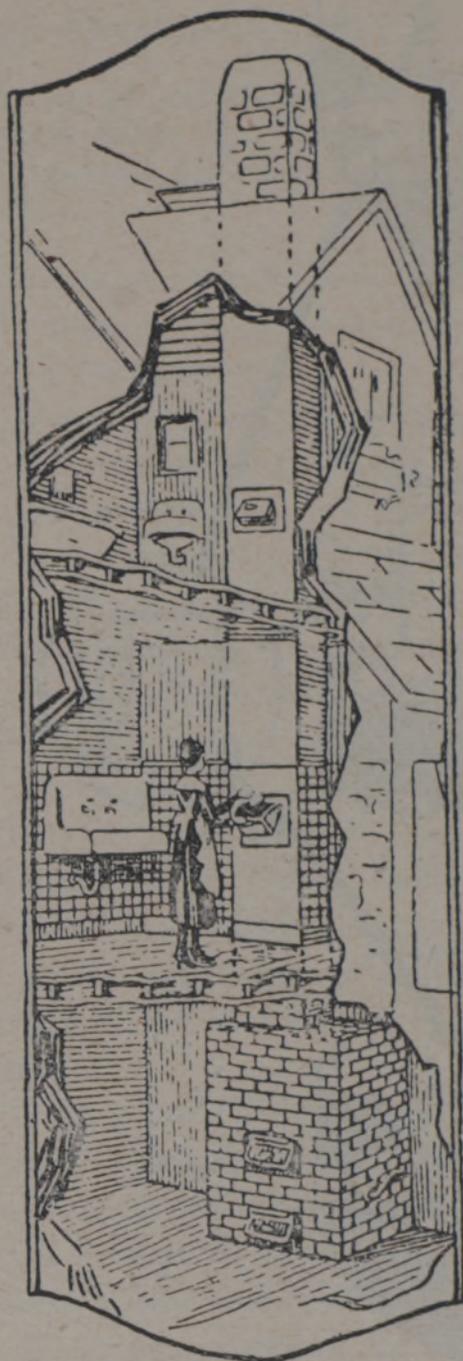
(On nous avait bien, déjà, mis en garde de distinguer l'architecte de l'ingénieur américains.)

La cuisine. On n'y mange pas, en Amérique. Et c'est avec la salle de bain, le lieu où l'on dépense le plus d'ingéniosité et de précision. Exemple : On a réduit en un seul meuble, de la dimension d'un buffet, les différents appareils nécessaires à la cuisson des aliments (fourneau au gaz ou à l'électricité, réchaud) et au lavage de la vaisselle (évier source d'eau chaude et froide, séchoirs, casiers pour la vaisselle, etc.).

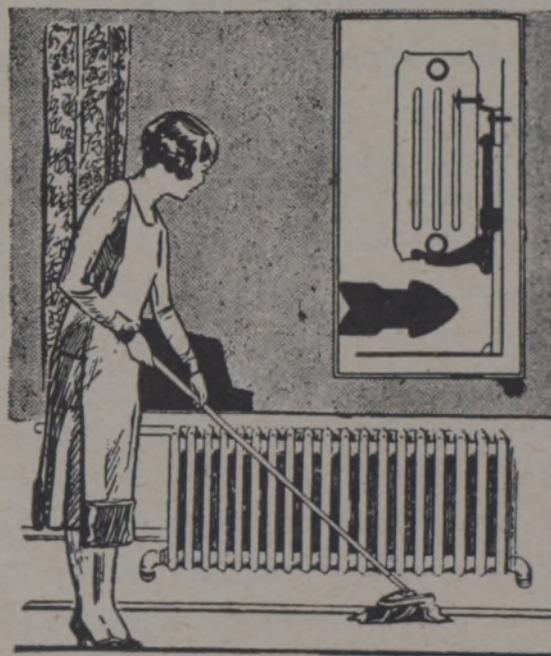
D'autres innovations ont amené à loger dans les murs, de préférence, les divers accessoires de cuisine, armoires, cuisinière (fourneau et rôtissoire), réserves de combustibles. Dans certains appartements on évacue les ordures ménagères en les jetant dans l'orifice basculant d'un conduit menant à un foyer de combustion situé en cave.

Le monte-plat mécanique, le ventilateur électrique placé dans la fenêtre, sont choses courantes.

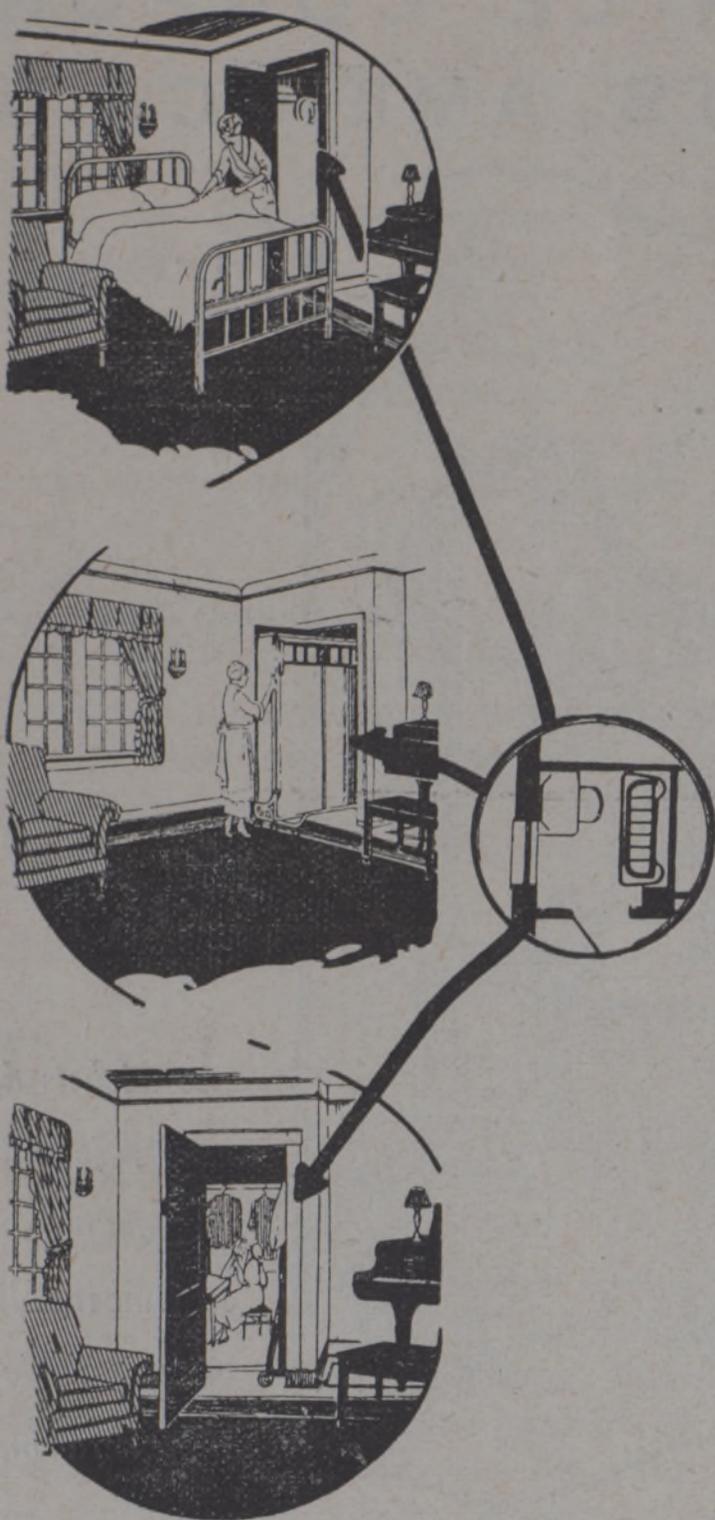
D'autres accommodements en usage dans l'appartement américain sont : la rotative électrique, ultra-légère, pour laver, frotter, cirer, polir planchers, plafonds, murs et cloisons. La machine à laver électrique, silencieuse, en aluminium et comprenant la calandre. Pour l'évier de laverie ou de cuisine, « un nettoyeur d'assiette », fixé au robinet, mélange eau chaude et savon, et lance son jet



Les déchets de ménage se jettent dans un conduit vertical et tombent directement dans le four d'incinération.



Le radiateur suspendu à un mur rend le nettoyage facile.



Le lit pourvu de roulettes trouve refuge dans un réduit servant en même temps de chambre de toilette et qui est, dans ce but, aménagé avec confort. Excellente solution pour salon-chambre à coucher.

par un tuyau flexible, maniable à volonté, et dont l'orifice est garni d'une brosse. « Plus de mains sales », dit-on.

Un autre conseil d'ordre général, du technicien d'Amérique : suspendez toujours vos radiateurs assez haut pour qu'il soit possible d'entretenir facilement plancher et plinthe au-dessous.

Une « salle à manger » de $1,50 \times 1,50$ m. n'est pas chose rare, ni impossible. Ses sièges et la table sont mobiles et se replient aisément dans les murs. (Nos carrossiers d'automobile réalisent de telles choses; — en voudrions-nous chez nous?).

La salle de Bain. — comme la cuisine toujours la coloration claire (le blanc pur est très souvent en honneur), doit pouvoir être nettoyée aux grandes eaux. Tout son ameublement sera exécuté en conséquence (sans oublier l'armoire médicale, logée dans le mur, émaillée intérieurement).

Deux nouveautés pour la salle de bain : 1°) la douche projetée horizontalement par une série de jets (au lieu de la « pomme d'arrosoir » laissant tomber une pluie verticale qui éclabousse et coupe l'haleine); 2°) toutes manœuvres de robinet de chauffage ou d'eau se fait de la baignoire.

La chambre à coucher est une pièce inutile, la moitié du temps. Certaines solutions américaines font disparaître le lit — plié et basculant verticalement — dans un placard disposé dans le mur à cet effet. D'autres, augmentent les proportions de ce placard jusqu'à en faire un cabinet de toilette, où le lit, monté sur roulettes, facilement maniable, est plié et dressé verticalement.

(Note : Les clichés qui illustrent ces notes, sont extraits de la revue « Het Bouwbedrijf ».)

ASSOCIATION DES MANUFACTURES DE GLACES DE L'EUROPE CONTINENTALE

CONCOURS ORGANISÉ POUR LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE PAGE PUBLICITAIRE

En publiant le rapport ci-après, il y a lieu de mettre en relief la part active prise, au concours de l'A. M. G. E. C., par de nombreux membres de la Société Belge des Urbanistes et Architectes Modernistes. Ceux-ci ont, par plus de recherche, élevé le niveau moyen du concours et contribué à son succès. La plupart des lauréats sont membres de la S. B. U. A. M.

JUGEMENT. — RAPPORT DU JURY

Le jury composé de MM. De Bay, Frerichs, Michel artiste-peintre, Hebbelynck, Pompe, Darche, architectes, Malvaux, photographeur, et Goossens, imprimeur, assisté de M. Dons, conseiller, s'est réuni en séance préparatoire, le mardi 8 juin 1926, afin de prendre toutes les dispositions utiles pour faciliter les opérations ultérieures.

Le mercredi, 23 juin, à 2 h. 30, a eu lieu la réunion du jury composé de :

Quatre délégués de l'Association des Manufactures de Glaces de l'Europe Continentale : MM. De Bay Ravel, Frerichs, remplaçant M. Schrader empêché, et Michel.

Les délégués désignés par chacune des trois associations participant à l'organisation du concours :

M. Guillaume Hebbelynck, représentant la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

M. Pompe, représentant la Société Belge des Urbanistes et Architectes Modernistes.

M. André Darche, représentant l'Association des Architectes et Dessinateurs d'Art de Belgique.

M. E. Bouchez, membre du Cercle d'Etudes Publicitaires, représentant les concurrents ne faisant pas partie des associations citées ci-dessus.

M. Malvaux, photographeur, et M. Goossens, imprimeur, délégués techniques choisis par l'Association des Manufactures de Glaces de l'Europe Continentale.

M. Pompe est désigné en qualité de président du jury.

Cent et seize projets furent présentés.

Le jury procède à une première élimination qui a pour résultat d'écartier soixante-huit projets, soit à cause d'insuffisance d'originalité, soit pour manque d'expression, ou pour méconnaissance des exigences de la réduction et des procédés de reproduction. Beaucoup de concurrents semblent ne pas

avoir tenu compte des conditions à remplir par une page publicitaire qui doit être avant tout lisible et suggestive.

Quarante-huit projets restent en présence.

Un second tour aboutit à l'élimination de vingt et un projets.

Les vingt-sept projets restants subissent un nouvel examen approfondi d'où ressortent neuf projets plus spécialement marquants.

Ces neuf projets font l'objet d'un examen détaillé, aux quatre points de vue suivants :

1° Originalité, c'est-à-dire, idée. 2° Valeur publicitaire ou clarté. 3° Valeur artistique ou composition et 4° Valeur technique au point de vue spécial de reproduction.

Après cet examen, six projets retiennent plus spécialement l'attention du jury. Ce sont les suivants :

1. Insigne : Flèche dans un cercle. 2. Insigne : Fer à cheval dans un carré. 3. Insigne : Trompette et cerceau. 4. Insigne : Triangle accolé de deux lignes brisées. 5. Insigne : Point rouge. 6. Insigne : Carré moitié blanc et moitié noir.

Toutefois, certains de ces projets donnent lieu à différentes observations en raison, notamment, de la constatation d'une certaine analogie avec des créations déjà parues dans le domaine de la publicité.

Provisoirement et sous réserve de recherches sur ce dernier point, le jury procède à un échange de vues sur la proposition suivante relative aux primes à allouer aux projets susdits :

1. Insigne : Flèche dans un cercle : prime : 3,000 fr. 2. Insigne : Fer à cheval dans un carré : prime : 2,000 fr. 3. Insigne : Trompette et cerceau : prime : 2,000 fr. 4. Insigne : Triangle accolé de deux lignes brisées : prime : 1,000 fr. 5. Insigne : Un point rouge : prime : 1,000 fr. 6. Insigne : Carré moitié blanc et moitié noir : prime : 1,000 fr.

Le jury retient ensuite d'autres projets : Soit pour l'ensemble de la page :

- a) Insigne : un V renversé.
 - b) Insigne : ?????
 - c) Insigne : Deux C entrelacés.
- Soit pour le monogramme :
- d) Insigne : Croix gammée.
 - e) Insigne : Une étoile.
 - f) Insigne : Monogramme G. V. C.
 - g) Insigne : ?????

auxquels il est proposé provisoirement d'attribuer respectivement les primes suivantes : 750, 500, 500, 500, 500, 250, 250 francs.

Le mardi, 29 juin, à 11 heures, a eu lieu une nouvelle réunion du jury composé des délégués suivants :

Pour l'Association des Manufactures de Glaces de l'Europe Continentale : MM. Frerichs, Dons et Michel.

Pour la Société Centrale d'Architecture de Belgique : M. Hebbelynck.

Pour la Société Belge des Urbanistes et Architectes Modernistes : M. Pompe.

Pour représenter les concurrents ne faisant pas partie des trois associations qui ont collaboré à l'organisation du concours : M. Bouchez.

Délégués techniciens : M. Goossens, imprimeur; M. Malvaux, photgraveur.

Après un nouvel examen et tenant compte de ce que les recherches faites, depuis la réunion précédente ont fait découvrir certains caractères suffisamment marqués de ressemblance avec des annonces déjà parues, le jury décide d'écarter le projet portant l'insigne : « Flèche dans un cercle ».

Il arrête ensuite définitivement, comme suit, le classement des projets restants et les primes à leur attribuer :

1. Insigne : Trompette et cerceau : Auteur : M. De Goeye, 173, rue Américaine, Bruxelles. Prime : 2,500 francs.

2. Insigne : Fer à cheval dans un carré. Auteurs : MM. Delamare et Cerf, 108, chaussée de Charleroi, Bruxelles. Prime : 1,500 francs.

3. Insigne : Triangle accolé de deux lignes brisées. Auteur : M. Armand Cornut, architecte S. B. U. A. M., 9, rue Seutin, Bruxelles. Prime : 1,000 francs.

4. Ex-æquo. Insigne : Un point rouge. Auteur :

M. J. F. Hoeben, architecte-Urbaniste. S. B. U. A. M., 41, rue Godecharle, Bruxelles. Prime, 1,000 fr.

4. Ex-æquo. Insigne : Carré moitié blanc et moitié noir. Auteur : Service Artistique de l'Agence Havas 13, boulevard Adolphe Max, Bruxelles. Prime : 1,000 francs.

a) Insigne : Un V renversé. Auteur : M. O. Siniaever, 235, boulevard des Martyrs, Gand. Prime : 750 francs.

b) Insigne : ????? Auteur : M. Henri Van den Poorten, artiste-peintre, 208, rue Marie-Christine, Bruxelles. Prime : 500 francs.

c) Insigne : Deux C entrelacés. Auteur : M. Ch. Colassin, architecte, 36, avenue Brunard, Uccle.

d) Insigne : Croix gammée. Auteur : M. M. Gaspard, architecte d'intérieur S. B. U. A. M., avenue Beau-Séjour, 87, Uccle. Prime : 500 francs.

e) Insigne : Une étoile. Auteur : M. Haagen, membre de l'Association des Arts décoratifs, avenue Pasteur, 36, Luxembourg. Prime : 500 francs.

f) Insigne Monogramme G. V. C. Auteur : M. G. V. Carte, artiste-peintre, 50, rue Geleitsbeek, Uccle. Prime : 250 francs.

g) ????? Auteur : M. Roland Van Hoecke, Ransbecke-Ohain, Brabant. Prime : 250 francs.

Les membres du jury représentant les associations artistiques se sont plu à reconnaître le souci louable qui a présidé à l'élaboration du programme par l'Association des Manufactures de Glaces de l'Europe Continentale, la félicitent d'avoir délibérément recherché un résultat d'une valeur artistique certaine et d'avoir assuré le succès de l'épreuve par l'allocation de sommes importantes.

Le jury fait des réserves formelles quant à l'originalité des projets primés dont il doit être fait usage par la suite. Dans la mesure du possible, une vérification sera faite afin d'éviter les contestations.

Les projets présentés seront exposés dans un local à choisir par l'Association des Manufactures de Glaces de l'Europe Continentale.

Le règlement des primes aura lieu après la clôture de cette exposition.

Le jury a désigné MM. Hebbelynck et Darce comme rapporteurs du jugement.

Bruxelles, le 29 juin 1926.

LA CITE ARCHITECTURE URBANISME

VOLUME
6

NUMERO
2

LE CONCOURS DE L'A. M. G. E. C.

L'Association des Manufactures de Glace de l'Europe Continentale vient de clôturer le concours qu'elle avait organisé pour la présentation d'une page publicitaire. Les projets primés sont ceux de MM. De Goeye, Delamare et Cerf, Cornut, J.-F. Hoeben, et du service artistique de l'agence Havas. Des travaux dûs à MM. Siniaver, Van den Poorten, Colassin, Gaspard, Haagen, Carte et Van Hoecke ont été indemnisés.

L'exposition générale des projets présentés a eu lieu du 15 au 31 juillet 1926, à la Maison du Livre, Bruxelles.

Nous voudrions, avant d'émettre quelques critiques, préciser les données du problème qu'il fallait résoudre.

Il s'agissait donc d'une page publicitaire. Théoriquement, et sans négliger un facteur élémentaire : la revue qui insère la dite page publicitaire, et dont celle-ci dépend quant au format, au tirage, et jusqu'à la clientèle — théoriquement, le problème — tout problème publicitaire — se résume en ces deux données : dire la chose juste au profit de l'article envisagé, et le dire de la façon la plus précise et la plus originale à la fois (l'utilitaire et la concurrence).

Dans le cas présenté par l'A. M. G. E. C., la revue qui insère la page publicitaire est artistique ou technique. (Il est possible, d'ailleurs, de trouver une manière qui tire parti de cette dualité.) « La chose » à dire est fixée par des textes à choisir — ceci est dommage

LA CITE, AOÛT-SEPTEMBRE 1926.

pour l'initiative du technicien (car il faut bien ajouter qu'aucun de ces textes ne révélait de précision ni d'originalité).

Bref, nous voyons que le concours porte exclusivement sur « la manière » de dire. Il fallait donc s'attendre à ce que « la manière originale » seule fut victorieuse. Et puis, qu'entendre ici par « originalité »? — et la meilleure ne serait-elle pas celle qui répondrait surtout aux strictes exigences utilitaires. Encore une fois, les textes à choisir n'étaient guère conçus dans cet esprit.

Notre surprise fut de constater que peu d'originalité régnait parmi les projets présentés — et même primés.

Le premier prix témoignait d'une technique « poussée », même à l'excès pour le sujet — mais cette technique au service d'une présentation plastique modeste. En somme, texte et « sujet » s'unissent, mais sans recherche de composition. Le texte, blanc sur noir — très banale disposition typographique — n'a donné lieu à aucune trouvaille. De monogramme, point.

Le second prix, visiblement inspiré par quelque revue technique allemande, était mieux ordonné, et de technique appropriée. Le texte incomplet d'ailleurs (guère un mal au point de vue publicitaire). Cette dernière remarque s'applique aussi aux troisième et quatrième prix (service Havas), l'une, recherche plastique manifeste, mais assez maladroite du point de vue publicitaire. Absence de « sujet » comme au quatrième prix *ex-æquo* (Hoeben). Celui-ci a donné au monogramme seul, agrandi, toute l'originalité de son travail. Ce monogramme est assurément le meilleur des rares vraiment intéressants.

Nous ne disons rien du quatrième prix remporté par le service artistique de l'agence Havas, sinon qu'il est bien incomplet et d'un goût assez douteux.

Citons encore chez M. Gaspard de bonnes qualités de mise en page (bien que plutôt typographiques) ; l'intéressant et simple monogramme de M. Siniaver (la composition est burlesque et banale). Dans le travail de M. Haagen, absence de « sujet », blanc et noir secs. Les monogrammes de M. Van Hoecke ne nous frappent guère.

D'autre part, dans les projets non primés, nous trouvons une certaine clarté d'ordonnance et une technique normale au projet 60. Le n° 94 a des qualités plastiques, mais de bien mauvaises lettres. Les n°s 59 et 100 sont à distinguer; 86 : une composition équilibrée, mais une confusion règne dans le texte trop réduit. Le point de vue publicitaire du n° 88 est à distinguer.

Pour achever ces notes, nous regretterons que seuls les procédés de la photogravure aient été assignés aux concurrents pour l'exécution de leurs projets et surtout que ces procédés aient amené presque exclusivement l'usage de l'encre de Chine. Il y avait peut-être, même au point de vue de la technique, une liberté à accorder aux participants qui eût pu conduire à d'ingénieuses trouvailles. Ainsi le jeu des éléments typographiques, l'emploi de la photographie illustrant le texte et entrant dans la composition générale (nous avons encore en tête certaines réussites suggestives présentées par des techniciens russes et viennois à l'Exposition de Paris).

Un concours plus complet eût amené, à coup sûr, plus d'ingéniosité et de caractère et l'Art Publicitaire et l'Association organisatrice en eussent tiré plus grand profit.

Nous arrêterons ici nos conclusions sur la bienveillance dont a fait preuve l'A. M. G. E. C. en invitant à un concours généreusement organisé, de même que sur l'effort déployé par les techniciens et les artistes. Nous souhaitons seulement, et vivement, que cet effort soit développé au concours « Oméga » qu'a signalé « La Cité » dans un numéro antérieur.

On trouvera dans le supplément, annexé à ce numéro, le rapport du Jury clôturant le concours de l'A. M. G. E. C.

H. E.

INDUSTRIALISME & URBANISME (SUITE)

Il est à présumer que le progrès marqué par la diminution des causes de mortalité n'est qu'à son aurore. N'y a-t-il que des avantages dans cette perspective et n'y a-t-il qu'égoïsme dans le fait de la diminution volontaire des naissances ?

N'est-il pas permis d'y voir comme le repliement d'un peuple sur lui-même lorsqu'il a atteint ce qu'on a appelé « la saturation industrielle », car de tout temps la loi de population n'est autre qu'une augmentation proportionnelle de celle-ci d'après les moyens de vivre.

La limitation volontaire des naissances ne serait un remède qu'autant que la natalité d'un pays serait strictement commandée par sa production agricole.

Il en est autrement, car le développement industriel, créant du travail, améliore la condition humaine et sa fertilité. Sans nier à cet égard l'influence des facteurs moraux, il est facile de constater que l'accroissement de population est le plus sensible dans les régions industrielles.

On peut observer actuellement que la limitation des naissances s'accomplit volontairement en divers pays de l'Europe occidentale. Ainsi l'Angleterre se heurtant dans son expansion au développement industriel de ses dominions doit nourrir 1,500,000 chômeurs; elle en vient donc à admettre la propagande née du néo-malthusianisme, le « birth control » qui s'exerce chez elle. Ce mouvement très vif a même l'appui de l'Eglise protestante.

En Italie, la population pullule sur un espace trop réduit au sol trop pauvre où le développement industriel est limité par le peu de richesse minéralogique du sous-sol, Aussi ses dirigeants proclament-ils le droit de s'emparer de nouveaux territoires au besoin par la force.

En Allemagne la population continue de progresser. On sait que de 1871 à 1911 pendant que la France n'augmentait que de 3,400,000 âmes sa population s'est accrue de 24 millions d'habitants. Cet accroissement ne s'explique que par le développement industriel singulièrement facilité par les ressources du sous-sol. La guerre déclanchée en 1914 a été souvent attribuée à la nécessité de trouver de nouveaux débouchés à cette population et de conquérir des sources nouvelles de matières premières.

Au Japon le développement de population se trouve accru par les acquisitions de la science qui ont porté l'hygiène à un haut degré d'efficacité. Il en

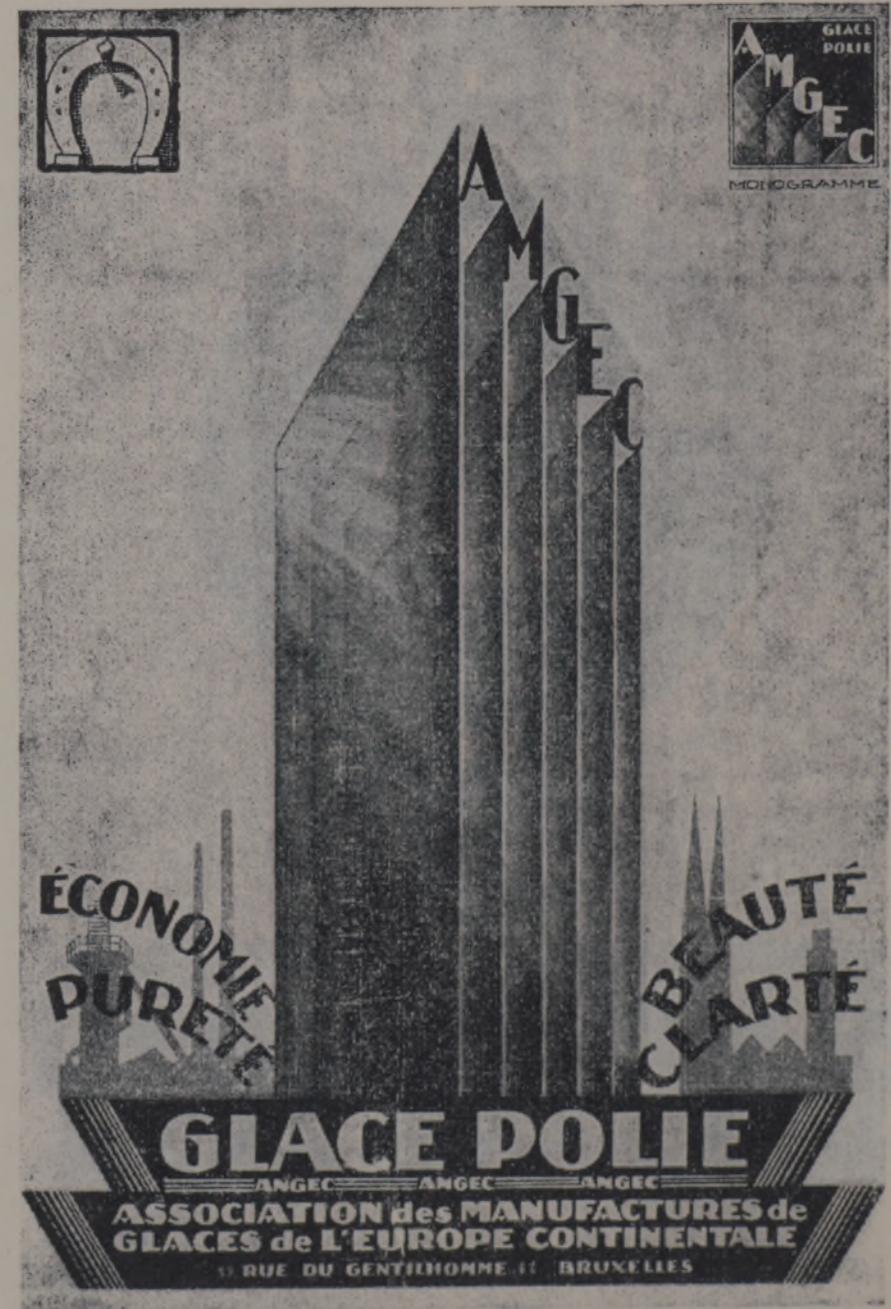
LE CONCOURS PUBLICITAIRE DE L'A. M. G. E. C.



Projet classé premier.

M. De Goeye.

Planche I,

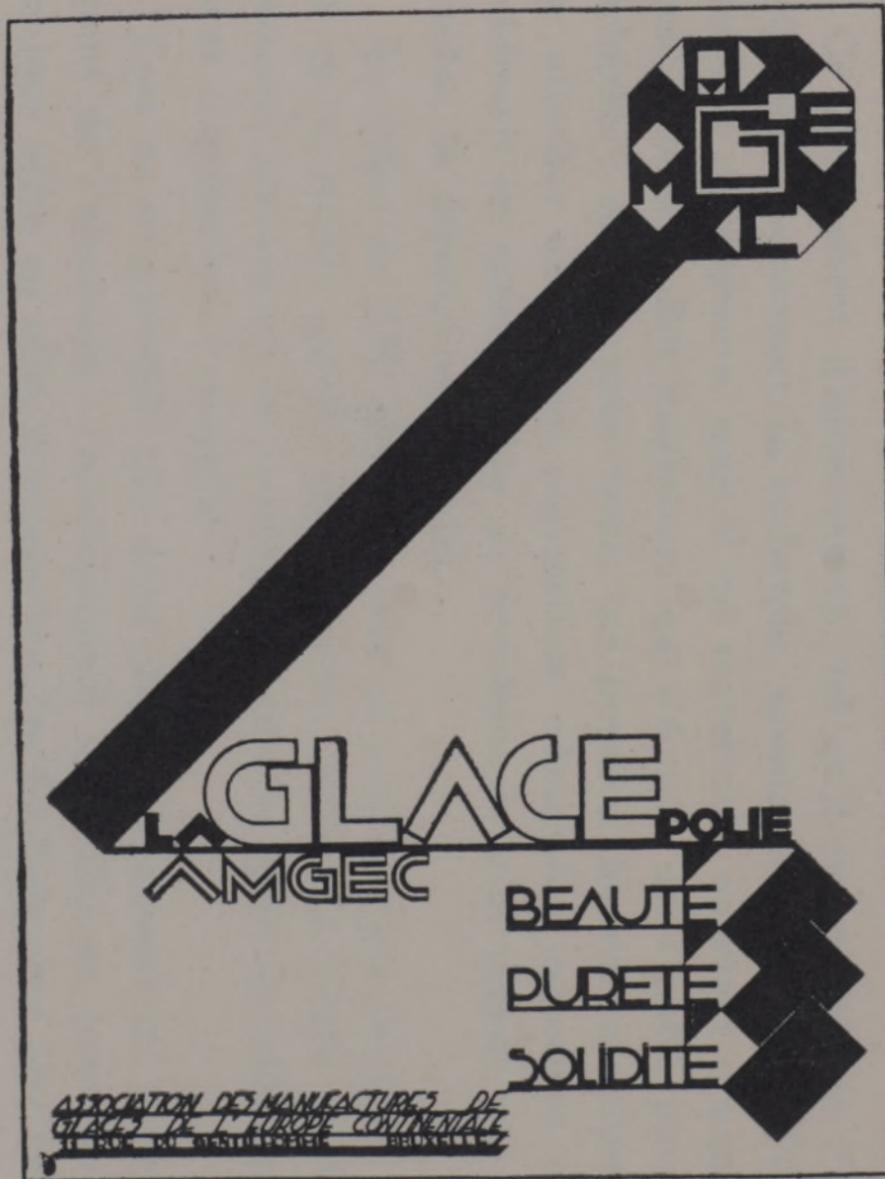


Projet classé deuxième.

MM. Delamare et Cerf

Supplément à la Revue «La Cité», Vol. VI, num. 2.

LE CONCOURS PUBLICITAIRE DE L'A. M. G. E. C.



Projet classé troisième.

M. Armand Cornut.



Projet classé quatrième ex-æquo. M. J. F. Hoeben.

résulte que l'accroissement annuel de population dépasse 700,000 âmes et la densité de population sur sol arable est de ce fait supérieure à 600 habitants au kilomètre carré (elle n'est que de 450 en Belgique, pays le plus peuplé d'Europe). Cette situation pose des problèmes d'autant plus inquiétants que plusieurs pays se sont fermés à l'expansion japonaise. Seul le développement industriel du pays peut permettre de satisfaire par l'importation du riz aux besoins alimentaires de cette population, sinon elle se trouvera contrainte de conquérir ces territoires soit par la force, soit par la colonisation.

On constate encore qu'il existe dans le monde des points critiques où les conflits entre peuples ont une tendance particulière à se produire. Comme on peut le prévoir on peut constater que ces points coïncident avec les zones de la terre les plus peuplées sauf l'Inde ou la Chine, où le principe des nationalités est peu marqué.

En Europe ce point critique est la vallée du Rhin. En Asie, c'est le Japon.

Comment ne pas inférer de là que les guerres sont dans la nature des choses et finalement des problèmes de population.

Comment concilier ces forces complexes qui dominent le monde? Ne faut-il pas croire que la paix et la guerre sont deux états extrêmes entre lesquels l'humanité est contrainte de rechercher son équilibre?

L'accroissement de la population peut se trouver compliqué du fait qu'il a lieu par voie d'immigration étrangère.

Ce mouvement d'après-guerre, tel qu'il se produit en France actuellement, est certainement la recherche spontanée d'un état d'équilibre de la population européenne, mais il est regrettable qu'avant d'augmenter le contingent urbain le flot migratoire qui s'écoule dans notre pays ne fasse pas antichambre dans la zone rurale qui possède des vertus naturelles reconnues pour attacher au sol les populations déracinées importées chez nous. On remédierait en même temps au problème le plus urgent que nous ayons à résoudre, le dépeuplement rural.

Au début du XX^e siècle on crut un moment que l'énergie électrique, par suite de la facilité qu'elle offrait d'être utilisée en unités multiples de faible puissance, favoriserait la création d'industries dans les campagnes, et spécialement d'industries à domicile.

Cela ne se produisit que dans une faible mesure et, malgré le développement de l'électricité, l'accroissement des villes se poursuivit. Le courant électrique offre en effet d'exceptionnelles facilités pour être transporté à distance et seules les grandes agglomérations offraient un marché suffisant pour

absorber de grandes puissances avec un minimum de frais d'amenée et de distribution.

Grâce à la Fée Electricité une nouvelle ère industrielle née d'hier grandit et se développe. Véritable Protée elle est partout, animant mystérieusement notre outillage et nos moyens de transport, allégeant le labeur humain dans des conditions jusqu'alors inconnues de docilité, de souplesse et de salubrité.

Aucun domaine, où elle ne se manifeste pour assurer l'échange à distance et la diffusion de nos pensées aussi bien que pour tendre un vaste réseau d'informations économiques rendant solidaires tous les peuples de notre planète. Aux gouvernements les plus évolués elle permet de régner sur de vastes espaces et d'y apporter ce développement matériel sur lequel fleurit chaque jour un peu plus de civilisation.

Il y a encore bien d'autres facteurs du développement urbain. Notons l'extension croissante des fonctions de l'Etat, la création de grandes administrations publiques ou privées, peuplant les villes d'innombrables bureaux, ce sont là encore les effets directs de l'industrialisme.

On signale l'influence du service militaire qui oblige au séjour dans les villes nombre de jeunes gens, ouvriers agricoles ou agriculteurs. Tout ceci explique à la fois la dépopulation des campagnes et le surpeuplement des cités.

Ce phénomène de concentration de la population qui s'accuse de plus en plus, et l'étude de son développement organisé tend à s'ériger en une doctrine, d'aucuns disent en une science nouvelle dénommée urbanisme.

Du mot latin « u r b a n u s », qui est de la ville, qui est propre à la ville, l'urbanisme est l'ensemble des recherches destinées à établir et à assurer les besoins de la ville.

Cette appellation a été employée pour la première fois il y a quelques années par M. Clerget dans un article de « La Revue Romande ».

Elle a fait fortune et même elle a reçu une large application et cela bien avant que l'Académie ait pensé à la mentionner dans son dictionnaire. Car si le mot est nouveau le problème des villes se confond à travers les siècles avec celui de la civilisation.

Mais depuis l'aurore de l'ère mécanique, depuis surtout que les procédés mécaniques ont été appliqués aux transports, le mouvement a pris une ampleur extraordinaire.

Voici, en effet, d'après les statistiques de population quel a été ce mou-

vement, de 1800 à 1900 pour les grandes capitales du monde « les villes étoiles ».

Londres comptait en 1800 une population de 950,000 habitants, en 1900 elle est passée à 4,738,000 habitants. Celle de New-York est passée de 60,000 à 4,133,000.

Paris de 678,000 à 2,763,000.

Berlin de 172,000 à 2,000,000.

Chicago de 3,000 à 2,000,000.

Vienne de 231,000 à 1,771,000.

Petrograd de 220,000 à 1,939,000.

Buenos-Ayres de 400,000 à 1,129,000.

Rio de Janeiro de 115,000 à 1,157,000 (1).

Envisagé sous le seul aspect technique le rôle de l'urbanisme n'est autre que la préparation du cadre continuellement croissant dans lequel doit évoluer la société humaine en marche vers un idéal qui s'affirme avec ce mouvement même.

Les grandes cités seraient inconcevables dans le régime agricole pur. Leur existence même démontre que l'industrialisme, base de leur développement, en stimulant la production agricole, procure de nouveaux moyens de vivre.

En effet, parallèlement à l'industrialisme la population s'est considérablement accrue en Europe et en Amérique.

C'est à partir de ce moment que les grandes villes ont atteint des chiffres de population se comptant par millions; elles sont devenues « millionnaires », a-t-on dit.

La richesse générale s'est accrue, elle aussi, plus rapidement encore et bien que celle-ci ne soit faite que de produits on ne peut négliger l'indice que l'encaisse métallique de la Banque de France ait passé de 59 millions en 1848, à 5 milliards environ de nos jours. Quant à la circulation des billets, passée dans le même temps de 350 millions à plus de 45 milliards, elle a des causes présentes trop contestables pour permettre de s'en féliciter. Pendant ce temps la population de la France n'a guère que doublé.

Comme autre moteur de l'industrialisme le crédit, les banques, le papier monnaie, en un mot les formes modernes du capitalisme au développement si prodigieux.

C'est là ce qui a été entrevu et symbolisé par Goethe dans son second Faust. Il nous montre l'Empereur déclarant que les caisses de l'Etat

(1) Le recensement récemment établi par les postes chinoises donne comme population de Peking 4 millions d'habitants, pour Shanghai, 5,500,000.

sont vides, que la richesse du pays a été tarie par les guerres, que les impôts sont accablants, que l'égoïsme règne en maître. Alors Méphisto survient et propose une émission de papier-monnaie sur les trésors du royaume cachés en terre. Ainsi fut fait et désormais tous les fonctionnaires sont payés, l'abondance renaît et le trésor se remplit. C'est un miracle, crie l'Empereur, qui nomme Méphistophélès Ministre des Finances. Pendant ce temps le fou du roi se hâte d'aller changer son papier contre un château.

Quoi qu'il en soit, c'est un fait que la fortune mobilière et immobilière s'est accrue dans d'énormes proportions et c'est grâce au développement des valeurs mobilières et à celui des sociétés commerciales, en particulier celles anonymes, que la concentration économique a pu se produire.

Sans doute elles ne furent qu'un instrument de cette transformation mais combien nécessaire.

La part des villes dans ce mouvement est incomparable et il est facile de la faire ressortir en analysant la quotité des impôts que ces villes apportent à l'Etat.

En 1924, l'impôt sur le revenu et la taxe sur le chiffre d'affaires ont donné les rendements suivants se rapportant aux cinq départements comprenant une grande cité.

| | | |
|-----------------|---------------|---------|
| Seine | 1,112,431,000 | 50 0/0 |
| Nord | 212,410,000 | 9.2 0/0 |
| Rhône | 110,102,000 | 5 0/0 |
| Bouche du Rhône | 42,232,000 | 2 0/0 |
| Gironde | 33,912,000 | 1.5 0/0 |
| | <hr/> | |
| soit | 1,511,087,000 | 58 0/0 |

sur un total de plus de 2,250,000,000 pour toute la France.

Comme on peut le constater la moitié environ de cette catégorie d'impôts est payée par les habitants de la capitale et à eux seuls les cinq départements contenant nos villes principales en payent plus des deux tiers.

On remarque dans ce tableau la prépondérance énorme du département de la Seine, mais cela ne tient pas seulement à son activité propre qui est considérable, mais encore à ce fait qu'il est le siège de nombreuses sociétés anonymes dont l'activité s'étend à toute la France.

De son côté le Nord paie à lui seul, 212,000,000 de francs, autant que 50 départements, les moins chargés, qui cependant, comptent ensemble 18,038,000 habitants, contre 1,787,000 et sont représentés par 457 députés et sénateurs contre 32 pour le Nord.

Le Nord paie pour ce seul impôt 118 francs par tête d'habitant, alors

que le département placé au premier rang, mais en sens inverse, paie 90 centimes, et que la moyenne des départements ne paie pas 11 francs.

Il y a pour le Nord, on l'a remarqué justement, un député par 81,000 habitants et dans ces autres départements, 274 députés, soit un pour 6,050 habitants. De sorte que, 27 députés des 8 départements les moins chargés, votant pour leurs départements 3,651,000 francs d'impôts, font la loi aux 24 députés du Nord, à qui ils en font payer 212,000,000 de francs.

Et, 9 sénateurs des 4 départements les moins chargés, payant 984,000 francs, suffisent à faire la loi aux 8 sénateurs du Nord, qui paient 212,000,000 de francs.

On constate, d'autre part, pour ce même exercice, que les impôts sur bénéfices agricoles se rapportant à un revenu de 1 milliard 372 millions alors que la taxe sur bénéfices industriels atteint près de 20 milliards et celle sur les salaires 10 milliards et 1/2 la plus grande partie se rapportant à l'industrie.

Il est donc opportun de constater que l'urbanisme se développe malgré une énorme surcharge d'impôts sur l'industrie et ceci ne fait qu'affirmer sa vitalité.

Le développement de la fortune immobilière n'a pas une moindre importance pour favoriser l'industrialisme. Ainsi au cours des travaux de relèvement des mines de houille du Nord dévastées par la guerre, on a constaté que le capital industriel utile représentait 8,000 francs par ouvrier alors qu'une somme de 30,000 francs était nécessaire pour son logement et celui de sa famille. Il est donc difficile de dire que l'industrie peut se désintéresser de l'urbanisme qui parmi ses préoccupations place au premier rang celle du logement des habitants.

On serait donc fondé à dire que la sollicitude de l'Etat pour les villes est loin d'être désintéressée.

On voit peu de limites à l'avenir de l'industrie comparativement à ce que permet d'espérer l'agriculture à moins que celle-ci ne s'industrialise.

Est-il permis d'attribuer cette prospérité au développement considérable des voies de communication au XIX^e siècle et à l'application des moyens mécaniques aux transports?

On doit simplement constater la concordance des deux phénomènes; les transports, en effet, n'ont pris une telle importance que pour satisfaire aux nécessités de l'industrie et celle-ci n'est autre que l'appropriation continue que l'homme fait à son profit des forces et des ressources naturelles.

Pour cette fin l'invention et l'emploi de la machine à vapeur, puis ensuite des divers moyens mécaniques ont décuplé sa puissance.

Il faut voir là le point initial du progrès industriel moderne.

Dans le domaine des transports en particulier la locomotive est sa directe et première application. En facilitant l'affluence des populations, des matériaux et des denrées dans les centres appropriés pour des fins, dans leur ensemble, industrielle elle a transformé le régime préexistant. Les grandes villes sont la conséquence de cette transformation.

A l'heure actuelle on peut, grâce aux statistiques, observer qu'en France même le développement de la population est d'ordre économique. Si l'on examine, en effet, les résultats du dernier recensement de la population française en 1924, on y remarque que les excédents de naissance les plus élevés se trouvent dans les départements ci-après : Pas-de-Calais, 14,323; Nord, 13,999; Moselle, 6,770, tous départements industriels. Viennent ensuite le Finistère, 5,568; l'Aisne, 4,317; le Bas Rhin, 4,073; le Morbihan, 4,033, ceux-ci départements agricoles, sauf le Bas-Rhin, où l'agriculture est prospère.

D'une manière générale tous les départements industriels du Nord et de l'Est sont en progrès. De même les départements agricoles de l'Ouest. Dans ces derniers départements, de même que dans nombre de départements pauvres, on signale encore l'influence de l'éducation religieuse. C'est le cas de l'Aveyron, de la Haute-Loire et de l'Ardèche.

On est conduit à conclure que des moyens d'existence stables, une éducation morale adéquate sont les meilleurs éléments de la natalité.

Mais l'industrialisme lui-même ne donne-t-il pas lieu à une grave objection de principe.

On objecte, en effet, que par tempérament, par atavisme, par toutes ses aspirations le peuple de France est un peuple d'agriculteurs et d'artisans.

En conséquence « en nous abandonnant à l'industrialisation, en jetant nos enfants au travail en série, en les livrant à la grosse industrie, nous en faisons une masse flottante et démoralisée en proie à l'ennui, dépossédée de cette conscience professionnelle qui participe à notre goût de vivre et constitue l'un des meilleurs garants de la prospérité et de l'ordre français » (1).

Tous les pays, aujourd'hui industriels, ont passé par l'âge de l'agriculture et, presque seule jusqu'à l'apparition de la machine à vapeur et à ses applications dans tous les domaines, celle-ci est restée l'unique forme d'activité, l'unique moteur du développement économique.

Est-il vraiment admissible et même possible qu'à l'heure actuelle un

(1) P. Couturaud. La Revue le Nord et l'Est.

grand peuple de 40 millions d'habitants situé au point de croisement des grands courants de circulation qui animent l'univers, entouré de peuples jaloux, puisse se replier sur lui-même et rester en dehors de l'évolution qui se produit en tous pays sous ces influences variées?

Observons que l'agriculture reste suffisante chez nous pour subvenir aux besoins alimentaires de l'ensemble de la population tant agricole qu'industrielle. Ce fait est d'autant plus remarquable à constater qu'il coïncide avec l'augmentation de la population des villes et la diminution de la population rurale. Or cet équilibre se maintient malgré le développement avéré du bien-être général, c'est donc que la population rurale produit aujourd'hui beaucoup plus qu'hier et que le rendement agricole, grâce sans doute au développement du machinisme agricole s'est considérablement accru. C'est, en un mot, que la population rurale elle-même s'industrialise et la généralisation de l'électricité et du moteur à explosion permet d'entrevoir encore dans ce sens un large développement.

En réalité il n'est pas moins légitime d'admettre que l'unique moyen de vitaliser notre pays, de justifier sur son territoire la présence de millions de travailleurs étrangers — capital gratuit venu suppléer à nos pertes immenses en main-d'œuvre — est de fournir un travail abondant permettant la création des richesses. L'unique moyen de relever notre pays n'est-il pas de l'équiper grandiosément pour la production et la nécessité même de ce relèvement autorise les meilleurs espoirs. Et quand nous parlons de richesse d'une nation, nous entendons qu'elle s'exprime moins en argent, simple représentation des valeurs, qu'en moyens de produire, c'est-à-dire en population, chevaux-vapeur et kilowatts qui en sont les meilleurs indices.

Et puis est-il encore permis chez nous de philosopher sur la possibilité du retour à l'âge d'or, en un mot, sur la meilleure forme du progrès?

Sans parler pour remédier à nos charges financières intérieures et extérieures de la nécessité d'une production accrue de l'industrie, n'est-elle pas une nécessité vitale pour notre défense?

La dernière guerre a montré que pour nous protéger de l'attaque ennemie il ne suffit pas de s'abriter derrière de solides remparts dont l'inutilité fut si bien démontrée qu'ils font place aujourd'hui à des ceintures de verdure et d'habitations édifiées sur leur ancien emplacement. Elle a de plus prouvé que de plus en plus l'organisation industrielle est inséparable de l'organisation défensive.

En cas de nouveau conflit le fait, accru des progrès récents se renouvellera. Et nous devons envisager que l'organisation industrielle représente la forme nouvelle de la fortification permanente du territoire. La sécurité du

pays est donc dans l'outillage national comme y est le principe de son enrichissement. Les sacrifices envisagés à cet égard sont prévoyance et nécessité.

Ne peut-on, malgré ces circonstances, éviter que les êtres soient livrés sans protection au Minotaure industriel et deviennent les masses amorphes et ennuyées qu'on se plaît à dire et cela en les comparant aux masses rurales. Nous pensons, nous, que les unes et les autres ont un égal besoin de perfectionnement individuel et qu'il peut être espéré davantage du mouvement d'expansion urbaine pour apporter à la campagne une part des bienfaits sociaux des villes vers lesquelles les foules rurales se précipitent que sur le phénomène inverse qui n'a pas réussi à s'accomplir.

Au demeurant, la réduction de la journée de travail à l'usine, un meilleur emploi, des loisirs, précisément dans les travaux de la campagne, rendue accessible par des moyens de transport de plus en plus rapides, permettent déjà d'entrevoir une solution dès aujourd'hui fort admissible de la vie urbaine industrielle mitigée par la résidence à la campagne.

Sans doute la plupart des grandes firmes industrielles se désintéressent moins que parfois elles ne l'affectent du sort de leurs ouvriers et l'on cite en France et à l'étranger les œuvres sociales louables et même dignes d'admiration de maintes sociétés ou entreprises.

Mais est-ce bien là la formule finale des œuvres sociales industrielles dans les grandes villes surtout où l'ouvrier doit bénéficier de l'avantage qu'offrent ces villes, de trouver sur place un marché de son travail étendu et varié, tout comme le patron bénéficie dans ces villes d'une certaine abondance de main-d'œuvre.

Les meilleurs observateurs ont d'ailleurs remarqué combien l'ouvrier est jaloux de sa vie privée, combien il redoute les œuvres dont le patronat est le trop direct dispensateur.

C'est dire que dans ce domaine, l'intervention patronale est délicate et peut donner lieu facilement à une erreur de psychologie.

Il importe donc à la paix sociale que les œuvres soient anonymes ou bien restent aux mains des bénéficiaires tout au moins dans la plus large mesure.

On tend même à aller de plus en plus loin dans cette voie. Au patron incombe la réparation des accidents tout comme il a l'obligation d'entretenir ses machines et de les réparer en cas d'avarie. Pour être quelque peu brutale cette conception toute matérialiste est inattaquable.

Contre la maladie et les autres atteintes que subit le travailleur il est difficile d'établir une responsabilité aussi directe, ne fut-ce que par la difficulté de faire la discrimination des divers responsables.



Classé 4° ex-æquo. Serv. Artistique de l'Agence Havas.

Planche III.

POUR LE VITRAGE
DES MAISONS D'HABITATION, DES BÂTIMENTS À USAGE DE
L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, ET DES ÉDIFICES PUBLICS

EXIGEZ

LA GLACE POLIE
MARQUE

AMGEC

LA PLUS GRANDE TRANSPARENTÉ:
PARCE QUE SES DEUX FACÈS SONT SOIGNIEUSEMENT DOUBLES ET POLIES.
LA PLUS GRANDE SÉCURITÉ:
PARCE QUE SON ÉPAISSEUR EST RÉGULIÈRE et SA RÉSISTANCE EXTRÊME.
LA PLUS GRANDE ÉCONOMIE:
PARCE QU'ELLE EST LA PLUS DURABLE.

ASSOCIATION DE MANUFACTURES DE GLACES DE L'EUROPE CONTINENTALE
11, rue du Gentilhomme .. BRUXELLES

A. — Projet indemnisé.

M. O. Siniaver.

Supplément à la Revue «La Cité», Vol. VI, num. 2.

LE CONCOURS PUBLICITAIRE DE L'A. M. G. E. C.

PROPRIÉTAIRES...
qui faites construire
PARTICULIERS.....
qui transformez vos maisons

EXIGEZ
LA GLACE POLIE
MARQUE



ASSOC^{TE} MANUF^{TE} de GLACE de l'EUROPE CONTIN^{TE}. 11, rue du Gentilhomme, Bruxelles.

B. — Projet indemnisé. M. Henri Van den Poorten.

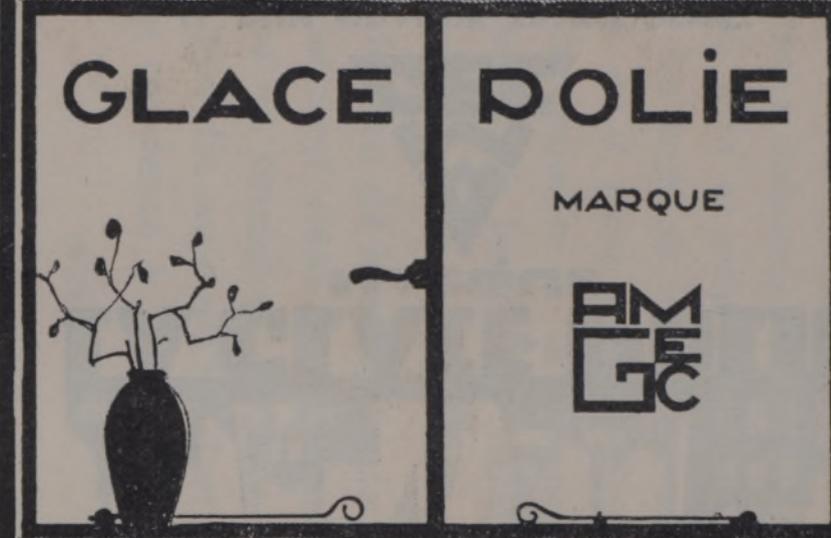
ARCHITECTES ET
ENTREPRENEURS

POUR SAUVEGARDER LES DROITS DE
L'ESTHETIQUE ET DANS L'INTERET DE
VOTRE CLIENTELE

N'UTILISEZ QUE LA

GLACE POLIE

MARQUE



RIEN NE LA SURPASSE EN BEAUTE
PURETE
DUREE

ASSOCIATION DES
MANUFACTURES DE GLACES
DE L'EUROPE CONTINENTALE

11 RUE DU GENTILHOMME
BRUXELLES

C. — Projet indemnisé. M. Ch. Colassin.

LE CONCOURS PUBLICITAIRE DE L'A. M. G. E. C.

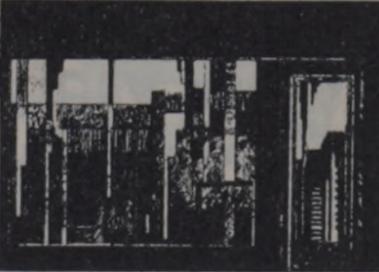
EXIGEX DE VOUS FOURNISSEUR L'EMPLOI DE LA

AGENS

PROPRIETAIRES QUI FAITE/CONSTRUIRE PARTICULIER/ QUI TRANSFORMEZ VOUS MAISON/

GLACE POLIE

MARQUE **AGENS** MARQUE **AGENS**

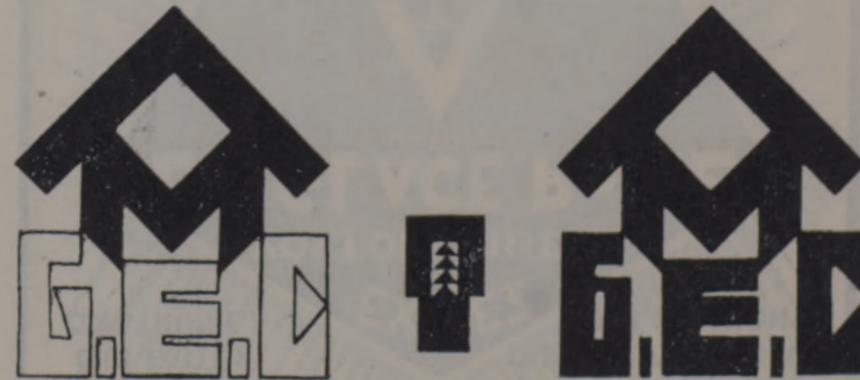


Seule elle possède au plus haut degré ces trois qualités essentielles
BEAUTE
TRANSPARENCE
SOLIDITE

ASSOCIATION de MANUFACTURE de GLACE de L'EUROPE CONTINENTALE
 11 Rue de Gentilhomme Bruxelles

F. — Projet indemnisé.

M. Carte G. V.



G. — Projet indemnisé. M. Roland Van Hoecke.

LE CONCOURS PUBLICITAIRE DE L'A. M. G. E. C.

ARCHITECTES
ENTREPRENEURS

Pour sauvegarder les droits de l'esthétique dans l'intérêt de votre clientèle n'utilisez que

LA
GLACE M M POLIE
G E C
RIEN NE LA SURPASSE EN
BEAUTÉ
DURETÉ
DURÉE

Association des Manufactures de Glaces de l'Europe Continentale
11, Rue du Gentilhomme, BRUXELLES

D. — Projet indemnisé.

M. Gaspard.

PROPRIETAIRES **PARTICULIERS**
QUI FAITES CONSTRUIRE. QUI FAITES TRANSFORMER vos MAISONS.

EXIGEZ DE VOS FOURNISSEURS:
LA GLACE POLIE
MARQUE
A M G E C

SEULE ELLE POSSEDE AU PLUS HAUT DEGRE CES TROIS QUALITES ESSENTIELLES.

BEAUTE **SOLIDITE**
TRANSPARENCE

ASSOCIATION DES MANUFACTURES DE GLACES DE L'EUROPE CONTINENTALE
BRUXELLES 11 RUE DU GENTILHOMME

E. — Projet indemnisé.

M. Haagen.

Conséquemment, la maladie non professionnelle : l'invalidité, la vieillesse, le chômage et même la maternité deviennent des risques sociaux pour lesquels la responsabilité s'élargit et incombe à toute la nation sous la forme des assurances sociales encore discutées en France alors que les salariés de l'impériale Allemagne en bénéficient depuis longtemps.

Aux Etats-Unis l'esprit ouvrier est autre. Les syndicats ont procédé à la manière capitaliste, c'est-à-dire qu'ils ont créé des institutions bancaires gérées exclusivement par des membres de leurs organisations. A l'heure actuelle on en compte environ soixante, leur capital s'élève pour l'ensemble à 7 millions de dollars et le montant des dépôts est de 75 millions de dollars. Les salariés retirent de ces institutions un intérêt plus élevé pour leurs dépôts, des ristournes de bénéfice, des facilités de prêts et escomptes. En outre, elles concèdent des prêts importants aux coopératives de consommation et d'habitation.

Les ouvriers américains, faisant table rase de toute théorie, ont considéré qu'ils devaient s'unir sur le terrain financier par les méthodes mêmes du capital au lieu de prêter leurs propres capitaux à des banques qui, à l'occasion, contribuaient à combattre les organisations ouvrières et les grèves.

Ils disposent ainsi d'une puissance économique adéquate à la société capitaliste dans laquelle ils évoluent, tournant le dos ainsi aux idéologies révolutionnaires.

Mais en Europe, en France du moins, il faut au besoin se résigner à admettre les choses telles qu'elles sont. Rien n'empêche donc de considérer les administrations municipales des villes comme des mandataires de l'industrie pour la protection sociale qui leur incombe.

C'est par ce truchement que cette mission peut s'accomplir de la manière la plus souple et la plus efficace dans un cadre délimité par la loi pour réfréner les abus.

Ainsi l'œuvre du logement populaire, qui est de toutes la plus importante, doit être considérée comme un véritable capital engagé par la nation au profit de l'industrie et même ce capital est en général plus important à lui seul par tête d'ouvrier que le capital industriel proprement dit. Rien de mieux que d'en charger les offices municipaux d'habitation à bon marché.

L'urbanisme moderne est donc un fait d'industrialisme.

L'industrialisme, source de richesse, est en même temps générateur de vie et sans industrie une ville ne saurait pourvoir aux besoins de ses habitants.

La civilisation ne saurait fleurir que sur les progrès d'ordre matériel réalisés dans les diverses branches de l'activité humaine.

Il importe donc de dégager les réactions mutuelles qu'exercent l'un sur l'autre l'industrialisme et l'urbanisme, ces deux phénomènes complémentaires.

Si l'organisation, « la taylorisation », pour être plus précis, a été reconnue efficace dans les applications industrielles, elle ne doit pas être moins nécessaire dans l'aménagement des cités.

En dehors de l'usine, en effet, les matières premières et les produits manufacturés sont livrés aux services publics en vue des transports. D'autre part, la vie économique et sociale du personnel, par conséquent son rendement, dépendent avant tout des facilités de la vie, de la commodité des transports publics et du logement, de l'hygiène des cités et de ses multiples institutions sociales.

La ville devra donc être disposée et ordonnée en vue d'obtenir de l'ensemble des organes de meilleur rendement économique.

Il n'y aura, par conséquent, ni point de rebroussement, ni parcours inutile, nul effort ne sera gaspillé, aucun ne sera inutilisé.

Tout ceci ne nous fera pas oublier, qu'en dehors de sa fonction dans la production et la circulation des richesses, la ville est faite pour l'homme et suivant la parole d'Aristote « pour assurer sa sécurité et son bonheur ».

Elle devra donc réunir avec les facteurs propres à assurer son développement économique tout ce qui est nécessaire au bien-être matériel et moral des citoyens et l'ensemble des mesures de prévoyance qu'impose la nécessité de lutter contre le système anarchique actuel de peuplement d'où naissent, avec tous leurs inconvénients, l'encombrement désordonné des grandes villes et leur surpeuplement.

Pierre BOURDEIX,
architecte à Reims.

CONTREFAÇON

Nos lecteurs connaissent les causeries judiciaires qu'Yves publie dans le journal « Le Soir ». Nous reproduisons ici celle qui parut le 18 mai 1926 parce qu'elle traite une question intéressant tous les artistes.

Le printemps nous est revenu, comme tous les ans, avec les phénomènes traditionnels. Les lilas et le muguet ont fleuri. Les maraîchers ont offert en vente des pommes de terre nouvelles, à quel prix, Seigneur! On ouvre les Salons de peinture et l'on annonce les grandes journées sportives, à l'intention de ceux qui n'ont pas grand'chose à faire et trouvent du plaisir à perdre de l'argent.

Réunions mondaines, où la mode publie ses décrets. Les couturiers éminents et les modistes fameuses lancent leurs créations. La plus belle moitié du genre humain est dans l'attente. Et pour renseigner les filles d'Eve qui n'ont pas les moyens d'y aller voir, mainte praticienne d'ici prend le rain pour Paris.

Curiosité, un peu, et pas mal de spéculation. Il s'agit d'arriver au poteau à temps, et de ne se laisser devancer par personne. On admire les robes inédites et on les photographie dans sa mémoire, avec l'arrière-pensée d'en tirer quelque profit.

Sans doute, les journaux spéciaux donnent des dessins, des modèles, des reproductions intéressantes. Mais le spectacle, le régal, la leçon surtout, il faut aller les voir là-bas, sur le vif, ou sur le dos de belles créatures, qui vont et viennent, et font valoir comme il faut la splendeur des tissus et l'ingéniosité du couturier.

Après quoi on peut, sinon copier, du moins imiter les merveilles entrevues, en parler aussi en connaissance de cause, et inspirer aux bonnes clientes ces convoitises périodiques qui désolent bien des maris.

Copie, imitation, contrefaçon, voilà de bien gros mots pour désigner une manie innocente. Universelle d'ailleurs et nécessaire. L'instruction, l'éducation, les bonnes manières,

res, tout n'est qu'imitation. L'enfant est un petit singe. Et l'homme reste un grand enfant. Voyez la foule immense des bimanés qui se font tailler des moustaches à la Charlotte. Et les femmes à cheveux courts! Il y en a une sur dix que cette fantaisie d'un jour ne rend pas grotesque. Mais c'est la mode. Ne faut-il pas faire comme les autres? Et puis, Monsieur, vive la liberté!

Dans un salon de coiffure, en effet, on est bien libre de s'enlaidir. Il est légitime, il est parfaitement légal plutôt, de se faire une tête à sa guise. Qui donc pourrait le trouver mauvais? Cela ne fait de tort à personne, pas même aux coiffeurs.

Et cependant, cette liberté a des limites. « Le bien d'autrui tu ne prendras ». Une idée heureuse peut être également fructueuse. Il est naturel qu'on tienne à la garder pour soi. Ceux qui, pour tout mérite, ont de bons yeux et copient servilement votre trouvaille, ceux-là font de la maraude et celui qu'on dépouille ainsi crie parfois comme si on l'écorchait.

A vrai dire, il n'a pas tort de crier, puisqu'on lui prend le pain dans la bouche. Mais pour avoir vraiment raison, il est indispensable de se mettre au préalable d'accord avec la loi.

La loi protège l'œuvre d'art.

Commençons par la loi du 22 mars 1886.

« Art. premier. — L'auteur d'une œuvre littéraire ou artistique a le droit de la reproduire ou d'en autoriser la reproduction de quelque manière et sous quelque forme que ce soit ».

Mais une robe, un chapeau, un bijou?

« Art. 21. — L'œuvre d'art reproduite par des procédés industriels ou appliqués à l'industrie reste néanmoins soumise aux dispositions de la présente loi ».

Il y a donc un art industriel, reconnu par la loi et auquel sa protection est assurée. Mais il est soumis à un régime à part, en vertu de textes déjà séculaires et qu'un arrêté royal de 1884 a confirmés en les précisant :

« Article premier. — Tout auteur d'un dessin ou d'un modèle industriel qui voudra se réserver le droit d'en revendiquer l'usage exclusif, devra en opérer le dépôt aux archives du conseil des prud'hommes dans le ressort duquel est situé son établissement ».

Un modèle déposé est désormais sacré. Défense de le reproduire sans permission du déposant. Une reproduction non autorisée est synonyme de contrefaçon.

Encore faut-il qu'il y ait œuvre d'art, invention, création en quelque mesure. Il serait futile de déposer aux prud'hommes le dessin du fil à couper le beurre. Et, sur ce problème de priorité et aussi d'invention esthétique, il arrive qu'on se querelle à la barre et que les juges soient invités à donner leur avis.

Un beau jour, un fabricant remarque dans une vitrine des bracelets qui ne viennent pas de chez lui et sont pourtant la reproduction servile de modèles qu'il a déposés.

On cherche. On trouve.

On met la main sur les plâtres qui ont servi à la contrefaçon.

Procès.

Toute de suite, on parle de liberté et d'art. A entendre les défenseurs, l'art ne serait pas en cause, et dès lors la loi se désintéresserait du conflit soulevé par le demandeur.

« Attendu, dit le jugement, que les défenseurs, pour leur défense, contestent aux dessins litigieux tout caractère artistique, toute originalité et partant, tout droit à la protection de la loi du 22 mars 1886... »

Voire, répond le plaignant avec une fierté toute paternelle. Il a fait œuvre d'art. C'est de l'art industriel, si l'on veut, mais protégé tout de même, moyennant le dépôt légal.

Écoutez ce qu'en pense le tribunal :

« Attendu que, dans l'esprit du législateur de 1886, doit être considéré comme auteur d'une œuvre artistique quiconque, cherchant à charmer les yeux par une combinaison de lignes et de couleurs, a imaginé une forme ou créé un dessin;

» Attendu que la protection légale s'étend aux œuvres les plus modestes, notamment

à celles dont l'auteur s'est borné à poursuivre un but d'ornementation;

» Que les tribunaux n'ont pas à s'ériger en jurys d'art et à rechercher si l'œuvre contrefaite émane d'une inspiration artistique élevée, s'adressant à l'esprit autant qu'aux yeux... »

Mais voyez, insistaient les autres, même pour les yeux il n'y a rien dans ces prétendus modèles. Ou ce qui s'y trouve est vieux comme le monde et a traîné partout. On ne peut pas contrefaire ce qui est dans le domaine public.

Le tribunal n'a pas été convaincu :

« Attendu que pour dénier tout caractère d'originalité aux dessins copiés, les défenseurs se bornent à prétendre que leurs lignes essentielles sont banales et que l'ensemble de leur composition se trouve depuis longtemps dans le commerce;

» Attendu que ce soutènement méconnaît totalement les données élémentaires de la psychologie et l'inaptitude foncière à la création qui caractérise l'esprit humain;

» Attendu que les œuvres prétendument originales de l'homme se révèlent, en effet, à l'analyse comme de simples combinaisons nouvelles d'éléments préexistants et connus;

» Attendu qu'on ne saurait, dès lors, refuser le caractère d'œuvre originale à un dessin artistique, sous prétexte qu'il se compose fondamentalement de figures géométriques préexistantes, groupées en un arrangement nouveau, pas plus qu'on ne saurait dénier l'originalité d'une œuvre littéraire, sous le fallacieux prétexte que l'auteur s'est borné à utiliser une faible partie des combinaisons possibles des vingt-six lettres de l'alphabet pour extérioriser jusque dans ses moindres nuances l'infinie complexité de sa pensée... »

Diable! Voilà des juges qui ont une piètre opinion de l'esprit humain. Cela peut passer pour de la modestie. Mais les artistes? Essayez donc de leur dire — « genus irritabile » — qu'ils sont foncièrement inaptes à créer quelque chose : ils n'en croiront pas un mot.

(« Le Soir »).

YVES.

ARCHITECTURE

A PROPOS DU DIPLOME D'ARCHITECTE. — Un article d'Ad. Puissant dans « L'Emulation » (numéro de juillet 1926) « Qu'est-ce qu'un architecte? ». Commentaire de la définition donnée par le Dictionnaire de l'Académie Française. La profession d'architecte est méconnue du public; il en est la première victime. En bref, une liberté trop grande est généralement laissée au constructeur — et il serait sage que celui-ci dût au moins faire preuve de connaissances élémentaires pour être autorisés à construire.

LE « NOORDZEE HOTEL » DE L'ARCHITECTE HUIB. HOSTE. — Le numéro du 15 mai de la Revue « Klei » (Nimègue) consacre la majeure partie de ses illustrations au « Noordzee Hotel », œuvre si caractéristique de l'architecte Huib. Hoste. Signalons de bonnes photos de la salle de théâtre, incorporée au plan général de l'hôtel et qui manifeste une sobre puissance et l'expression d'une belle technique moderne. Combien le rédacteur de l'article a raison de conclure : « De cœur, nous souhaitons à la Belgique de plus nombreuses réalisations de cette architecture dont le Noordzee Hotel est un spécimen ».

L'ŒUVRE DE MM. A. G. et C. PERRET. — Des notes sur l'œuvre des architectes Perret ont paru dans la revue « La Construction Moderne » (Paris, août 1926). Après une courte énumération de leurs travaux (Maison de rapport à Paris, Eglise du Raincy, Garage, Docks de Casablanca, Magasin Esders, Tour d'Orientation de Grenoble), une attention spéciale est accordée au Théâtre des Champs Elysées, ainsi qu'à un type de maisons jumelées, pour contremaître, aux usines de Grand-Quevilly (Rouen).

Nous avons notre opinion faite quant à la première de ces œuvres. Son succès à Paris a bien prouvé qu'elle était loin d'être parfaite. Ajoutons seulement que l'étude mentionnée plus haut présente d'intéressants do-

cuments graphiques et des photos de détails du théâtre.

Quant à la « maison pour contremaître », ni les plans ni les façades n'apportent, croyons-nous, des innovations à mentionner au double point de vue utilitaire et esthétique.

On a encore parlé, tout récemment, dans un quotidien français, de M. Aug. Perret, à propos des « matériaux en disgrâce à l'Ecole des Beaux-Arts » — et notamment le béton armé. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous savons à quelle sainte horreur les officiels de France — et d'ailleurs — ont voué cet élément indiscutable pour la plupart : le béton armé, et qui s'impose malgré tout, progressivement.

Y aura-t-il du mieux sensible quand M. Perret fera partie de l'Ecole?

RESTITUTION. — On en parle beaucoup à Bruxelles, ces temps-ci. Il paraît qu'il règne à cet égard, beaucoup de convictions inébranlables et qui ne demanderaient qu'à s'exercer dans des réalisations à l'ordre du jour — comme, par exemple, la si fameuse « Vieille Boucherie ».

Voici ce qu'on lit dans un quotidien français :

« On vient de restaurer le portique de la Cour des Fontaines au Palais de Fontainebleau. M. Jean Verrier, dans la revue « Beaux-Arts » annonce la nouvelle en ces termes : « ... la Commission des monuments historiques avait décidé de faire supprimer les portes vitrées et les fenêtres qui fermaient, depuis le règne de Louis-Philippe, les arcades du grand portique qui occupe le fond de la Cour des Fontaines et supporte la terrasse sur laquelle donne la galerie François I^{er}. Ce travail vient d'être terminé par M. Bray rétablissant ainsi une disposition ancienne dont il est d'ailleurs assez malaisé de déterminer avec exactitude l'époque à laquelle elle fut exécutée ».

Dans le cas présent, c'est admissible. Mais que dire de cette manie contemporaine qui tend à donner à tous édifices leur aspect pri-

mitif? Il y a des fonctionnaires logés à Fontainebleau. J'imagine qu'on va, sans tarder, supprimer, pour eux, salle de bain, chauffage central et électricité qui n'existaient point au temps de Ducerceau! La logique l'exige. Quand on a des principes, on les applique jusqu'au bout.

Il y a mieux à faire, et sans quitter Paris. Le Louvre n'est point tel qu'il fut au temps de Charles V. Qu'on démolisse le Louvre d'à présent, et, s'appuyant sur les fragments anciens, qu'on rétablisse en son aspect robuste, le château de nos vieux rois.

La Cité non plus n'est pas ce qu'elle devait être. Notre-Dame ne se présente pas enchâssée dans les maisons gothiques d'où elle s'élançait comme une perle au-dessus d'un diadème. Qu'on réunisse les documents — ils ne manquent pas — et que les architectes se mettent à la besogne. Qu'on dresse en neuf l'aspect du vieux. Qu'on ressuscite les vieilles formes et que, dans les maisons ainsi rebâties, on oblige à demeurer les membres de la commission tout entière des monuments historiques, avec leur famille, il va sans dire!

Le culte du passé qui nous anime touche au fétichisme. Il oblige à regarder toutes choses en arrière. Il donne le regret d'être impuissant à empêcher les arbres de croître, les fleuves de ronger leurs rives et les montagnes de crouler. Il faut changer la phrase célèbre. Il faut rester immobile dans les cimetières et ne pas s'élançer. Formule périmée; en avant, par-delà les tombes! Il faut, pour être à la page, se montrer érudit et tenace et proclamer les bienfaits de la patience qui restitue et reconstitue.

La patience, mot créé, a dit Byron, pour les bêtes de somme »!

SCHAERBEEK. — ECOLE SAINT-LUC. — La proclamation des résultats des concours de l'année scolaire 1925-26, de l'Institut Marès, de la rue des Palais, a eu lieu à la Salle Patria. Etaient présents à la cérémonie de nombreux dignitaires civils et ecclésiastiques.

M. Serneels, secrétaire de l'Association des Anciens Elèves, a fait constater que le chiffre des inscriptions s'était élevé, pour l'année scolaire 1925-1926, à plus de 850, d'où résulte la nécessité de l'agrandissement des installations. Il a fait applaudir, par l'assistance, le Frère directeur.

M. Dupont, président du Cercle d'Etudes, a défini le but et le rôle de cet organisme dont le programme consiste notamment en causeries documentées et en conférences suivies de la mise en discussion des sujets et des matières exposées.

On constate, dit la « Chronique des Travaux Publics », dont nous reproduisons ici textuellement les termes, que les cours du matin et les cours du soir ont rivalisé d'ardeur et d'émulation si l'on parcourt le palmarès des nombreux prix et distinctions obtenus. Les diverses sections d'arts manuels et décoratifs figurent aussi en place d'honneur par les résultats constatés.

MONUMENTS CLASSES. — La Commission royale des Monuments et des Sites a reconnu aux édifices monumentaux du culte suivants un mérite artistique, archéologique ou historique justifiant leur classement dans la troisième classe :

Mullem et Lebbeke (Flandre Orientale) et Oisquercq (Brabant), l'église; Merbes-le-Château (Hainaut), l'église, la tour et le porche; Tamise (Flandre Orientale), l'église Notre-Dame, la tour datant de 1721; Audenhove (Flandre Orientale), l'église Ste-Marie, la tour et le chœur; Middelbourg (Flandre Orientale), l'église, la tour, le chœur et le transept; Rupelmonde (Flandre Orientale), l'église datant du XVIII^e siècle; Massemen (Flandre Orientale), l'église, la tour et le chœur; Biervelde, Lembeke, Bassevelde, Nokere et Adeghem (Flandre Orientale), l'église et la tour; Elversele, Auwegem et Basel (Flandre Orientale), l'église et la tour datant du XV^e siècle; Calcken (Flandre Orientale), l'église; Tihange (Liège), l'église et le presbytère; Strypen (Flandre Orientale), la chapelle Saint-André.

C O N C O U R S

PROVINCE DE BRABANT

CONCOURS PROVINCIAL D'ART DÉCORATIF. — Le concours provincial d'art décoratif institué par la Province de Brabant est réservé, en 1926, à la sculpture.

Il lui est attribué un prix de 4,000 francs.

Pour être admis au concours, les intéressés doivent réunir les conditions suivantes, dont ils auront à justifier :

1° Être Belges et être domiciliés dans le Brabant depuis trois ans au moins;

2° N'avoir pas dépassé l'âge de 35 ans à la date du 1 novembre 1926.

Les concurrents devront présenter une figure demi-nature et représentant « L'Apprenti ». Cette figure, destinée à la décoration d'un parc, d'un square, d'une place ou d'un monument public du Brabant, devra, éventuellement, pouvoir être exécutée grandeur nature en céramique ou en ciment.

Les concurrents devront joindre à leur projet, une exécution de la tête, grandeur nature. Les œuvres seront envoyées avant le 15 novembre 1926 au Gouvernement provincial, rue du Chêne, 22, et remises au bureau n° 14.

PALAIS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS
A GENEVE

Nous avons parlé longuement dans notre précédent numéro de cet important concours. Signalons à nos confrères bruxellois qu'ils peuvent consulter, dans les bureaux du Service technique provincial des bâtiments, 12, place de la Vieille Halle-aux-Blés, à Bruxelles, tous les jours ouvrables, de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures, les projets relatifs à la construction d'un Palais pour la Société des Nations, à Genève.

Il n'est pas délivré d'exemplaire de ce projet par la Province.

Les amateurs peuvent se procurer ces do-

cuments, au prix de 20 francs suisses, en s'adressant au Secrétariat général, à Genève.

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG.

— Un concours international est ouvert jusqu'au 31 octobre.

Le programme comporte :

1° La construction de grandes maisons de commerce et de rapport, avec encorbellements et arcades;

2° La partie inférieure, du côté de l'Hôtel des Postes et Télégraphes, devra comprendre un bâtiment pouvant loger des services publics.

Le concours est doté de 3 prix de : 15,000, 7,500 et 5,000 francs respectivement.

Les plans choisis restent la propriété de la ville.

Les concurrents sont tenus de fournir les plans à l'échelle de 1/100 et invités à les adresser à l'Administration communale de la ville de Luxembourg.

LE CONCOURS D'ARCHITECTURE ouvert par la Fondation nationale française pour le développement de la Cité Universitaire de Paris a pris fin en juillet dernier.

Quatorze architectes français ont présenté des projets pour l'édification des « services communs » de la Cité Universitaire, bibliothèque, restaurant, salles de réunion, locaux de sports, etc., où se réuniront les nombreux étudiants français et étrangers qui seront hébergés dans les diverses « fondations » déjà construites ou à construire.

Sur les quatorze projets, quatre ont été retenus. Ils sont dus à MM. Max Brisac, Georges Doyen, Robert Lebout, Antoine Marchisio.

Quoique ces projets aient été jugés fort intéressants et remplis de suggestions utiles, le jury n'a pas cru devoir établir entre eux un classement. Il a donc récompensé les quatre auteurs, ex-æquo, par des primes de 5,000 francs.

AVIS IMPORTANT

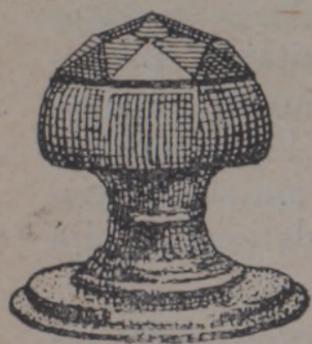
EN VUE D'EVITER DES RETARDS ET DES FRAIS INUTILES, NOUS SERIONS RECONNAISSANTS A NOS ABONNES DE VERSER A NOTRE COMPTE CHEQUE-POSTAL N° 166.21 REVUE « LA CITE », LE MONTANT DE LEUR ABONNEMENT POUR LE 6^e VOLUME DE « LA CITE », SOIT VINGT-CINQ FRANCS. ILS SONT PRIES D'INDIQUER SUR LE BULLETIN DE VERSEMENT LEUR NOM ET ADRESSE COMPLETE.

LES ABONNES ETRANGERS SONT PRIES DE NOUS FAIRE PARVENIR LA SOMME DE 30 FRANCS.

LA 6^e ANNEE DE « LA CITE » COMPENDRA, COMME LES PRECEDENTES, 12 NUMEROS ABONDAMMENT ILLUSTRÉS.

IL EST OFFERT A TOUT NOUVEL ABONNE, A TITRE DE PRIME, AU PRIX REDUIT DE DIX FRANCS, UN EXEMPLAIRE DU VOLUME V DE « LA CITE ». CE VOLUME, LUXUEUSEMENT IMPRIME, COMPREND PLUS DE 250 PAGES DE TEXTE ET 80 PLANCHES DE GRAND FORMAT.

ADMINISTRATION DE « LA CITE ».



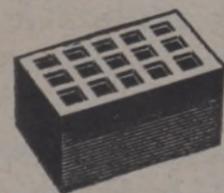
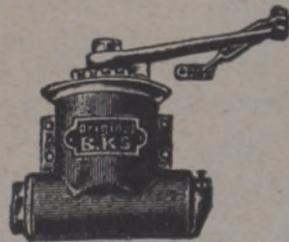
A LA BECHE D'OR
29, RUE DE LA LYS, COURTRAI

QUINCAILLERIE — — SERRURERIE

— BRONZES ET CUIVRERIES DE BATIMENTS —

IMMENSE CHOIX

IMMENSE CHOIX



SUPPLEMENT AU VOLUME VI. — NUMERO 2 DE « LA CITE ».

C O N G R È S

CONGRES INTERNATIONAL DE L'HABITATION ET DE L'AMENAGEMENT DES VILLES. VIENNE, 14 - 19 SEPTEMBRE 1926.

La Fédération Internationale pour l'aménagement urbain et rural et les cités-jardins tiendra cette année un Congrès à Vienne, conformément aux décisions prises aux Congrès d'Amsterdam (1924) et de New-York (1925), et en réponse aux invitations adressées par le Bourgmestre et le Conseil Municipal de Vienne avec l'aide du Gouvernement Autrichien et des organisations autrichiennes s'occupant de l'habitation et de l'aménagement des villes.

Les principaux sujets faisant l'objet des discussions seront :

A. Examen des conditions du mode de tenure du sol dans chaque pays; dans quelle mesure permettent-elles des résultats pratiques concernant l'aménagement des villes et des régions.

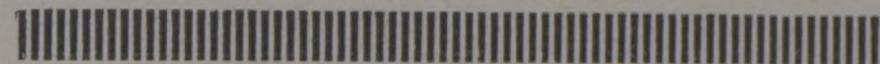
B. La distribution rationnelle des villes et des immeubles par appartement.

La discussion sur le premier point concernera la propriété foncière, les baux et l'usage auquel doit être consacré le terrain dans les plans de villes et de régions, la façon de se procurer le terrain (par convention privée ou par obligation légale) quand il est nécessaire pour le plan, l'échange des sites, et tous les problèmes fonciers qu'il faut résoudre pour faire exécuter réellement les plans établis. Elle englobera aussi l'étude de l'aménagement urbain et régional dans ses rapports avec les valeurs foncières actuelles ou futures, étude qui est rendue particulièrement nécessaire par le développement récent de l'aménagement régional et les plus vastes étendues qui sont maintenant considérées.

La seconde permettra des comparaisons entre les deux types d'habitation, leur opportunité suivant les diverses conditions, leurs coûts respectifs et leurs avantages ou

inconvéniens sociaux. Elle concerne aussi la place des deux types d'habitation dans les plans urbains et régionaux et les rapports de l'habitation avec l'aménagement urbain et régional.

Vienne offre en elle-même beaucoup d'intérêt au point de vue de l'aménagement urbain et de l'habitation. C'est le centre d'une région importante et elle a le statut, non seulement d'une ville, mais d'un Etat de la République Autrichienne. La ville a un plan de « Zoning » depuis 1893 et un plan général depuis 1894. Elle a une grande ceinture de forêts et de prairies couvrant en tout 4,400



TAPIS D'ART DE SAEDELEER & C^{ie}

Agrémentez vos intérieurs modernes
d'un

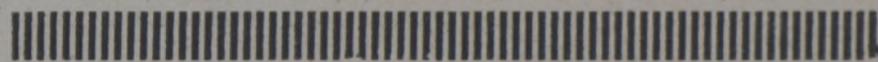
Tapis De Saedeleer

Vous aurez le choix entre un Tytgat, un Van Huffel, un van de Woestyne, un de Saedeleer, un Chagall, un Jaspers un Van den Berghe, un Lhote, un Sluyters, un Zadkine, un Haesaerts, un Puvrez, un Leplae, un Alix, un Masereel, un Dudok, un Favory, un Boulez, un Laboureur, un Foujita, un P.-G. Van Hecke, un Spilliaert, un Peeters un Vaminck, etc.

Vous posséderez un objet d'art numéroté et signé, édité à exemplaires limités.

**LES PRIX : CEUX
DES TAPIS COURANTS**

**LE STUDIO " DE SAEDELEER ,,
à Etichove - lez - Audenarde, Belgique**



hectares. Un nouveau plan d'aménagement est en préparation pour la vaste étendue urbaine de la rive gauche du Danube.

Pendant la période difficile d'après-guerre, le Conseil Municipal eut à construire plus de 3,500 maisons entre 1919 et 1923. Un programme de construction devant produire 25,000 logements en 5 ans, fut mis en train à l'automne de 1923. En fait, la construction est en avance sur le projet, car 6,700 logements furent construits en 1924 et 8,800 en 1925. La plus grande partie du programme sera terminée à la fin de 1926. La maison familiale pour les classes les plus pauvres était inconnue avant la guerre, mais parmi les logements cités plus haut et construits depuis lors, 3,000 sont du type villa.

EXPOSITIONS

EXPOSITION PERMANENTE D'ECHANTILLONS FRANÇAIS. — Nous apprenons la prochaine ouverture, à Bruxelles, d'une Exposition permanente d'Echantillons français qui va s'installer 29-31, rue du Lombard.

Le but de cette exposition est double : mettre à la disposition des acheteurs belges un lot d'échantillons d'articles d'origine française, qui leur permettra de se rendre compte sur place des qualités du produit recherché, et, d'autre part, offrir aux exportateurs français un vaste champ d'action pour l'écoulement de leurs marchandises.

Les organisateurs de cette Exposition permanente se sont efforcés de transformer en relations durables les liens éphémères qui se créent à la Foire Commerciale entre vendeurs et acheteurs.

L'entrée des locaux sera gratuite : ceux-ci seront ouverts de 9 à 6 heures. L'Exposition ne prélèvera aucun bénéfice sur les affaires; ses ressources proviendront exclusivement de la location des stands.

On nous annonce que ce prix de location sera minime.

L'ouverture de l'Exposition aura lieu dans quelques semaines.

BIBLIOGRAPHIE

GONIEAU « TABLES DES RAYONS POUR LE TRACE DES COURBES », in-8° oblong. XV. 95 pages, cartonné toile, 20 francs. Office de Publicité, Bruxelles.

En établissant ces tables, l'auteur s'est fixé le but de dessiner des courbes sans l'emploi d'instrument. Elles permettent d'établir d'une façon précise les lignes courbes les plus usuelles et offrent le grand avantage de dispenser les techniciens du tracé des épures, d'où économie de temps. Ce volume s'adresse non seulement aux ingénieurs et aux architectes, mais surtout aux entrepreneurs, maîtres maçons et à tous les ouvriers du bâtiment.

MADAME
HULPIAU-VAN WTBERGHE
Courtrai
1 Quai de la Digue
Manufacture de tapis
de Smyrne

Le point noué

Tapisseries-Gobelins
Coussins & Abat-jours
Tous genres de dessins
sur demande

Téléphone
n° 742



| | | |
|---|---------------|----------|
| PRIX DE L'ABONNEMENT A LA SIXEME ANNEE DE | Belgique | Etranger |
| « LA CITE » | Francs belges | |
| | 25.00 | 30.00 |

Tout nouvel abonné peut obtenir, à titre de prime :

- | | | |
|---|-------|---------|
| a) <i>La 5^e année de « La Cité »</i> , au prix réduit de | 10.00 | 12.50 |
| <i>Les 3^e et 4^e années de « La Cité »</i> , au prix réduit de | 5.00 | 7.50 |
| (Le prix en librairie est de 10 francs Belgique, 15 francs étranger). | | |
| b) <i>Le Cœur de la Ville de Bruxelles</i> , par Charles Buls, avec traduction d'une conférence de C. Gürlitt sur la « Conservation du cœur d'anciennes villes ». Une brochure de 24 pages. (Prix en librairie : 2 francs.) | | gratuit |
| c) <i>L'Abbaye de la Cambre</i> , par G. des Marez. (Prix en librairie : fr. 1.50). | | gratuit |
| d) <i>Paul Hankar (1859-1901)</i> , par Ch. Comardy, et Raym. Thibaut. Une brochure illustrée. Prix en librairie : 3 francs. | | gratuit |

Editions "TEKHNE"

| | | |
|---|-----|------|
| <i>LA CITE. Première année. (Rare.)</i> | fr. | 20.— |
| <i>Deuxième année. (Rare.)</i> | fr. | 10.— |
| <i>L'Art et la Société</i> , par H.-P. Berlage, architecte à Amsterdam. Tirés à part de la Revue « Art et Technique » (septembre 1913-février 1914). Un volume luxueusement imprimé et illustré de 98 clichés | fr. | 20.— |
| <i>Matériaux de substitution dans la construction de maisons</i> , par J. Seroen, architecte. Une brochure illustrée | fr. | 2.— |
| <i>L'habitation coloniale Sa construction au Congo Belge</i> , par Gast. Boghemans. Une brochure de 20 pages abondamment illustrée | fr. | 3.— |
| <i>Constantin Meunier. L'historique de son monument au travail</i> , par R. Thiry et G. Hendrickx. Une brochure illustrée | fr. | 1.— |
| <i>L'Art des Jardins et le nouveau jardin pittoresque</i> , par Louis van der Swaelmen, architecte-paysagiste | fr. | 1.— |
| <i>LA REVUE « TEKHNE »</i> Collection complète de la 2 ^{me} année (1912-1913). Beau volume de 516 pages, sur papier couché, illustré de 250 clichés | fr. | 15.— |

Pour s'abonner à « La Cité » ou obtenir des livres, il suffit de verser, dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques postaux n° 166.21 Revue « La Cité », la somme due et d'inscrire sur le bulletin de versement le titre du livre et les nom et adresse du souscripteur.

Établissements F. BIVORT, M. CORNÉT & C°
11, rue Fossé aux Loups • • **BRUXELLES**

BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES

Ingénieurs Conseils

Appareils de levage et de manutention — Ponts roulants — Ascenseurs —
Montes-charges — Mono-rails — Élévateurs — Câbles transporteurs aériens

CRICS ET VÉRINS

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES — PONTS — CHARPENTES — PYLONES

336



Tuileries et briqueteries du "PROGRÈS",
Société anonyme -- à Hennuyères (Belg.)

PLANCHERS transportables
en briques creuses armées
CHEMINÉES DE FUMÉE ET DE VÉNTILATION
A CONDUITS SIMPLES ET MULTIPLES (Système Breveté)
BETON - Poutres - Charpentes

305

PHOTOGRAPHIE
D'ARCHITECTURE
& D'ŒUVRES D'ART

DUQUENNE

50 RUE ROUGE. UCCLE
BRUXELLES. TÉL 40366

334

TRAVAIL MECANIQUE DU BOIS
PORTES — FENÊTRES — ESCALIERS
TRAVAUX EN SERIE

LES MENUISERIES LIÉGEOISES

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

RUE GRANDE FOXHALLE

TÉLÉPHONE : 6394. HERSTAL

COMPTE - CHÈQUES POSTAUX 446,99